

EMPLOI, PROTECTION INDIVIDUELLE ET SOCIALE



DIRECTIVES PDNA VOLUME B



# TABLE DES MATIÈRES

■ INTRODUCTION	1
■ PROCESSUS D'ÉVALUATION	4
■ ÉTAT DES LIEUX AVANT LA CATASTROPHE	8
■ ÉVALUATION DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE	14
■ ESTIMATION DE LA VALEUR DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE	16
■ ÉVALUATION DE L'IMPACT D'UNE CATASTROPHE	25
■ LIENS INTERSECTORIELS ET THÈMES TRANSVERSAUX	26
■ STRATÉGIE DE RELÈVEMENT DU SECTEUR EMSPS	27
■ ANNEXES	38





## INTRODUCTION

Ce chapitre donne des directives générales concernant la réalisation d'une évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) et la planification du relèvement dans le secteur transversal de l'emploi, des moyens de subsistance et de la protection sociale (EMSPS). Il décrit comment évaluer et estimer les effets et l'impact des catastrophes dans ce secteur, puis formule des recommandations en vue de la relance des activités économiques et de l'emploi afin de rétablir les moyens de subsistance.

L'emploi, les moyens de subsistance et la protection sociale sont regroupés en un même thème dans ce chapitre. Toutefois, les besoins de relèvement propres à la reprise économique générale et le relèvement des sources permanentes d'emploi et de moyens de subsistance dans les secteurs Social et Productif sont également traités dans les chapitres respectivement consacrés à ces secteurs.

Les moyens de subsistance désignent un ensemble d'activités et de stratégies mises en œuvre par les membres d'un ménage pour gagner leur vie à partir des diverses ressources dont ils disposent (matérielles, naturelles, humaines, sociales et financières). Le terme suppose habituellement l'emploi de la main-d'œuvre offerte par le ménage et le recours à d'autres ressources du ménage, le cas échéant, pour qu'il puisse vivre. Pour la grande majorité de la population mondiale, le travail constitue la principale ressource, suivi des autres ressources (matérielles, financières, sociales et naturelles) dont dispose le ménage.

La protection sociale désigne la sécurité socio-économique dont bénéficient les individus et les ménages en matière d'accès aux soins de santé et de sécurité du lieu de travail, même en cas de vulnérabilité ou de situation d'urgence. Elle est primordiale pour les catégories pauvres et marginalisées de la population, que l'on retrouve souvent dans l'économie informelle. Alors qu'elles ont le plus besoin d'aide et de protection, ce sont traditionnellement elles les moins protégées.

Le thème de l'emploi, des moyens de subsistance et de la protection sociale revêt un intérêt dans les secteurs sociaux et productifs d'une économie ou d'une société. Il représente l'ensemble des secteurs productifs du point de vue des ménages, en tant que moyens de gagner sa vie. Les catastrophes ont donc un impact sur ce secteur transversal, qui se manifeste fréquemment par des effets dans les secteurs économiques générant les emplois et les revenus de la population. À ce titre, le présent chapitre traite spécifiquement de l'impact des catastrophes sur le secteur EMSPS, étant entendu qu'une évaluation de ce secteur sera nécessairement liée à celle réalisée dans les autres secteurs.

Les catastrophes détruisent ou réduisent considérablement les moyens de subsistance de la population. Elles privent les gens de leur emploi ou réduisent leur capacité à engendrer un revenu, diminuant de ce fait, tempo-

rairement ou définitivement, leur aptitude à gagner leur vie. Les secours d'urgence aident les ménages à survivre aux premiers stades d'une catastrophe, mais il devient vite urgent de remettre la population active au travail, de favoriser la reprise économique et de reconstruire ou remplacer les moyens de subsistance touchés. Outre son rôle économique évident, la relance d'une économie sinistrée facilite la transition des secours d'urgence vers le relèvement. Elle rend également sa dignité à la population en lui permettant de gagner à nouveau sa vie et de contribuer à la société.

Dans le secteur EMSPS, les effets d'une catastrophe englobent les dommages subis par les ressources nécessaires à l'emploi de la population active et les fluctuations des revenus personnels, y compris lorsque les ressources n'ont pas été touchées. Parmi les dommages directement causés par une catastrophe peuvent figurer la destruction des ressources dont dépend le secteur (infrastructures d'irrigation, ateliers, usines, éventaires de marché, outils, machines, bétail, etc.), mais aussi la diminution de la taille et des capacités de la population active. C'est le cas, par exemple, lorsqu'une catastrophe provoque la mort ou l'invalidité (totale ou partielle) des membres actifs d'un ménage, le privant à l'évidence de ses ressources les plus importantes.

Les fluctuations de revenus découlant d'une catastrophe comprennent la perte (temporaire ou définitive) des revenus tirés d'un emploi. La perte est définitive, par exemple, lorsqu'un lieu de travail s'est effondré et n'est plus utilisable pour la production ou le commerce. Les personnes qui y travaillaient (et éventuellement les propriétaires) perdent alors leur emploi et doivent chercher d'autres moyens de subsistance. La perte de revenus liés à l'emploi est temporaire si elle résulte, par exemple, de coupures d'électricité prolongées ou de dysfonctionnements de la chaîne d'approvisionnement, même en l'absence de dommages directs aux personnes ou aux lieux de travail. Les revenus peuvent aussi diminuer sans que l'emploi soit remis en cause. C'est ce qui arrive fréquemment à certaines formes d'activité indépendante, comme l'agriculture. Ainsi, alors que les ressources de production (terres, outils, etc.) ont pu être relativement épargnées et que le ménage reste à même d'exploiter sa ferme et de travailler, il est possible que la récolte ou les réserves de graines de la saison ou de l'année soient perdues, ou que des coupures d'eau empêchent l'irrigation. Dans d'autres cas, les catastrophes peuvent entraîner une baisse de la demande de certains biens et services, provoquant une réduction des revenus chez les personnes qui les fournissaient. Par exemple, si la demande de services de coiffure diminue, les coiffeurs voient leurs revenus réguliers diminuer également. Il est à noter que certains biens et services pourront à l'inverse connaître une demande accrue, notamment dans le secteur du bâtiment.

Le niveau des moyens de subsistance peut également changer avec la perte ou la baisse d'autres sources de revenus sans lien avec le travail: par exemple, les loyers ne seront plus perçus si le bien a été détruit ou si les locataires ont perdu leurs moyens de subsistance. Les propriétaires fonciers (notamment les petits propriétaires) qui ont placé leurs terres en métayage risquent de toucher moins de revenus de leurs métayers si la production agricole pâtit d'une catastrophe. Les ménages pauvres, en particulier ceux dirigés par des personnes âgées ou handicapées, peuvent être incapables de travailler eux-mêmes leur petite exploitation agricole, ce qui les oblige à conclure de nouveaux accords de métayage. Enfin, un autre facteur influe fréquemment sur les revenus réguliers: l'augmentation du coût de la vie dans la zone sinistrée, en particulier pour des postes tels que l'alimentation, l'eau, l'électricité, etc.

Les personnes exerçant une activité indépendante ou employées à titre informel sont les plus exposées à une perte d'emploi et de salaire en cas d'inactivité. En revanche, les personnes occupant des emplois formels peuvent continuer à percevoir une rémunération même si l'établissement ne travaille pas (à l'instar des fonctionnaires ou des employés de grandes entreprises lorsque celles-ci ont décidé ou sont tenues par la loi de continuer à verser les salaires en période d'inactivité).

Les pertes d'emploi durables sont en général la conséquence d'infrastructures ou d'équipements lourdement endommagés. Des investissements considérables sont alors nécessaires pour remplacer ces biens avant de pouvoir recréer les emplois perdus.

En plus d'une réduction possible de la demande de main-d'œuvre à la suite d'une catastrophe, les problèmes d'emploi peuvent être aggravés par un effet indirect sur l'offre. En effet, les ménages réagissent souvent aux répercussions d'une catastrophe sur leurs moyens de subsistance en augmentant l'offre de main-d'œuvre. Les membres du ménage, y compris ceux qui n'avaient encore jamais cherché d'emploi, peuvent se mettre à la recherche de petits boulots ou se lancer dans une forme d'activité indépendante d'urgence, parfois peu rémunérée, afin de compenser la perte de revenus causée par la catastrophe. Par suite, certaines professions répandues peuvent être submergées de nouvelles candidatures (emploi de domestiques, vente sauvage, etc.). Ce surcroît de main-d'œuvre tire les rémunérations vers le bas et peut se traduire par une aggravation de l'impact sur l'emploi ou les moyens de subsistance de tous les ménages engagés dans ces professions, même s'ils n'étaient pas directement sinistrés.

#### **Étude de cas:** Effets du cyclone Sidr au Bangladesh sur les courbes de l'emploi

En 2007, beaucoup de pêcheurs bangladais ont perdu leur bateau à cause du cyclone Sidr. Dans les semaines qui ont suivi, les pêcheurs, mais aussi d'autres membres de leur famille n'ayant habituellement pas d'activité économique, ont commencé à chercher du travail. Ce phénomène a entraîné une forte hausse de la demande d'emploi dans les régions côtières sinistrées, faisant baisser la rémunération de certaines professions et le prix de certains services. D'après des entretiens réalisés sur le terrain, chaque bateau détruit aurait conduit 0,5 personne supplémentaire par famille touchée sur le marché du travail.

En revanche, certains travailleurs qualifiés de la région (électriciens, charpentiers, etc.) ont vu leurs activités et leurs revenus augmenter avec la demande de services de reconstruction liés au bâtiment dans les jours et les semaines qui ont suivi le passage du cyclone.

Ce surplus de main-d'œuvre engendré par la crise s'ajoute au taux de chômage causé par la catastrophe et, en même temps, augmente le nombre de personnes prêtes à accepter un emploi temporaire, y compris pour des travaux difficiles (déblaiement des gravats, nettoyage des canaux d'irrigation, travaux de voirie, reconstruction et réparation des bâtiments, etc.), au lendemain des événements.

Durant le processus d'évaluation, les ménages affectés doivent être interrogés au moyen de méthodologies rapides pour déterminer la présence et l'étendue de cette offre de main-d'œuvre supplémentaire ou, ce qui revient au même, la hausse de la demande d'emploi. Cette main-d'œuvre supplémentaire peut être estimée en établissant une moyenne par ménage (offre de main-d'œuvre supplémentaire/offre de main-d'œuvre précédente) qui est ensuite appliquée au nombre total estimé de ménages touchés dans les mêmes proportions (pour l'exemple du Bangladesh, il s'agirait du nombre de pêcheurs ayant perdu leur bateau).

Les populations vulnérables sont particulièrement exposées pendant les catastrophes naturelles. À ce titre, l'aide au relèvement des moyens de subsistance peut constituer une excellente occasion de « reconstruire en mieux ».

L'inclusion des personnes handicapées et la promotion de l'égalité des sexes sont deux domaines propices à cette démarche, qui capitalise les aptitudes des femmes et des hommes de tous âges et de toutes capacités dans les

communautés sinistrées. Elle part du principe que les interventions ciblant les moyens de subvention doivent être conçues et mises en œuvre dans un triple but: renforcer les capacités de production des femmes comme des hommes; lutter contre les inégalités socio-économiques fondées sur le handicap ou le genre en matière d'accès aux ressources et de contrôle de ces dernières; et promouvoir l'autonomie à long terme.

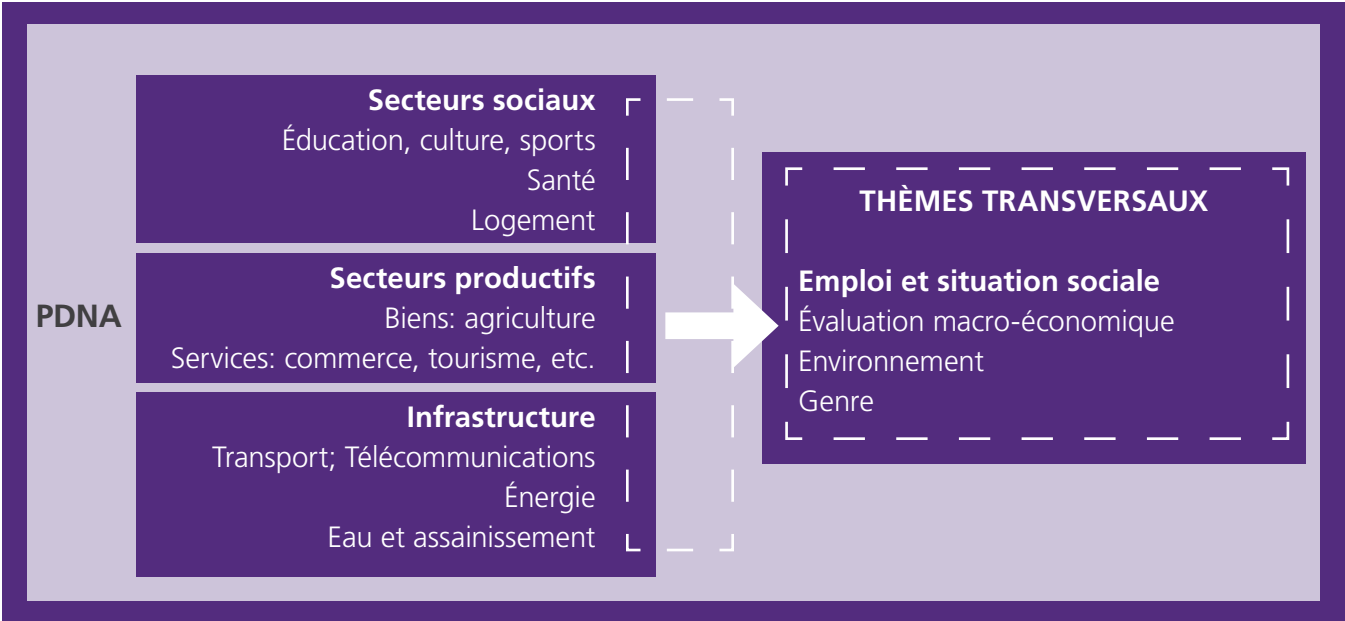
Reconstruire en mieux, dans le domaine du relèvement du secteur EMSPS, signifie aussi en profiter pour veiller à ce que les moyens de subsistance soient durables. Un moyen de subsistance est considéré comme durable lorsqu'il peut: faire face à des tensions et à des chocs et s'en relever; préserver ou renforcer ses capacités et ses ressources; et offrir des avantages nets aux autres moyens de subsistance, à l'échelon local et au-delà, dans l'im-médiat et à l'avenir, sans épuiser les ressources naturelles disponibles.

# PROCESSUS D'ÉVALUATION

## UN PROCESSUS MULTISECTORIEL

Lorsqu'un pays est frappé par une catastrophe, l'analyse de ses effets et la formulation des besoins en matière de relèvement et de construction passent par un processus multisectoriel. Celui-ci permet de tenir compte à la fois des différences entre les secteurs et de leur interdépendance. Les secteurs, de même que les sous-secteurs qui les composent, sont définis par le système de comptabilité nationale du pays concerné. De façon générale, les évaluations des besoins post-catastrophe distinguent souvent trois grandes catégories de secteurs: le secteur Productif, le secteur Social et le secteur Infrastructures (voir le tableau ci-dessous).

Le volet EMSPS relève de ces trois secteurs, puisqu'il fait partie des thèmes transversaux.



Pour évaluer l'impact d'une catastrophe ou définir la stratégie de relèvement pour ce volet, il est donc primordial d'examiner comment les différents effets sont liés.

## MÉCANISMES DE COORDINATION

La réussite de l'évaluation EMSPS repose sur des mécanismes de coordination distincts offrant la possibilité de consulter de vastes groupes de parties prenantes ainsi que les équipes sectorielles tout au long du processus global d'évaluation. Étant donné que l'évaluation se fonde sur les apports d'autres évaluations sectorielles, sa réussite dépendra aussi de la participation continue des autres équipes sectorielles et des échanges constants avec elles. Des circuits de communication clairs doivent être définis entre les différentes équipes sectorielles, car ils sont indispensables pour éviter les chevauchements, les doubles comptages et les incohérences, ainsi que pour formuler un plan de relèvement rapide et précis (voir la section 7.0).

L'évaluation des besoins post-catastrophe repose avant tout sur l'initiative du gouvernement. Il est donc primordial d'identifier les ministères compétents et le chef de file du projet. Selon le modèle institutionnel du pays concerné, le rôle de coordinateur de l'évaluation EMSPS échoit le plus souvent au ministère du Travail. Pour faciliter le déroulement et l'échange d'informations, il est conseillé de désigner un point focal au sein du ministère du Travail (ou des autres ministères compétents) et de créer un comité de pilotage chargé de superviser l'évaluation et le cadre de relèvement et, à terme, de valider et contrôler la stratégie et le plan de relèvement.

L'évaluation des besoins post-catastrophe étant conçue dans une optique inclusive, il est important de consulter les femmes et les hommes des communautés sinistrées pour s'assurer de leur participation à l'évaluation EMSPS. Les visites sur le terrain et les entretiens avec des groupes de réflexion ou des informateurs clés sont indispensables à cet égard.

En résumé, la coordination de l'évaluation se décompose ainsi:

- Désignation d'un point focal au sein du ministère du travail (ou des autres ministères compétents);
- Création d'un comité de pilotage;
- Consultation directe des communautés sinistrées (visites sur place, etc.) Pour garantir le caractère inclusif de l'évaluation;
- Prise en compte des relations de dépendance éventuelles de l'évaluation emsps et des informations des autres évaluations sectorielles;
- Prévision d'un délai suffisant pour l'intégration des résultats de ces évaluations sectorielles à l'évaluation EMSPS.

## PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE PLANIFICATION

Élément essentiel du processus d'évaluation des besoins post-catastrophe, l'évaluation EMSPS est avant tout conçue pour dresser un tableau fiable et motivé de l'impact actuel et probable de la catastrophe dans ce secteur. En règle générale, elle est dirigée par le gouvernement et soutenue par l'Organisation internationale du Travail (OIT), avec le concours de ses composantes (employeurs et employés), qui jouent un rôle déterminant à la fois pendant la période d'urgence et durant la phase de relèvement/reconstruction.

L'objectif de l'OIT est de contribuer à cette évaluation en comparant ses propres conclusions avec celles d'autres secteurs en vue de formuler des programmes intégrant le travail décent dans la stratégie d'intervention.



L'évaluation EMSPS comporte habituellement une description complète de la gravité de la catastrophe, reflétant l'exposition du secteur et l'impact sur celui-ci. Le degré d'exposition se mesure par la taille et la position de chaque zone géographique concernée, ainsi que par la densité des populations qui y vivent. La vulnérabilité est en grande partie déterminée par le type et les caractéristiques des moyens de subsistance existant dans les zones sinistrées. Le niveau de pauvreté et les variables démographiques telles que le sexe, l'âge et l'origine ethnique jouent un rôle majeur dans la détermination du niveau de vulnérabilité.

Pour contribuer à la stratégie de relèvement de l'évaluation des besoins post-catastrophe, l'OIT apporte une aide technique à l'élaboration d'un plan à court, moyen et long terme soutenant le cadre conceptuel et opérationnel mis en œuvre par le gouvernement et ses partenaires en vue de reconstruire et de renforcer l'emploi, les moyens de subsistance et la protection sociale après une catastrophe. La stratégie de relèvement dans ce secteur doit:

- Faciliter l'intervention structurée et mesurée des autorités en réponse à une catastrophe;
- Jeter les bases d'un programme bien défini et d'un plan de travail détaillé;
- Fournir un cadre autour duquel tous les acteurs, y compris les services ministériels, peuvent se rassembler, se coordonner et se répartir les tâches;
- Prévoir un calendrier, poser des jalons clairs s'imposant aux partenaires d'exécution et, dans la mesure du possible, établir un budget;
- Élaborer un plan précis de mobilisation des ressources.

## MÉTHODES D'ÉVALUATION PROPRES AU SECTEUR EMSPS

L'évaluation EMSPS applique les Lignes directrices pour l'évaluation des besoins post-catastrophe. À ce titre, elle combine informations primaires et secondaires pour estimer les effets et l'impact d'une catastrophe sur ce secteur et fournit des recommandations pour relancer les activités économiques et l'emploi en vue du relèvement des moyens de subsistance à court, moyen et long terme.

Compte tenu des contraintes de temps d'une évaluation générale des besoins, l'évaluation de l'impact d'une catastrophe sur le secteur EMSPS passe rarement par des mesures directes. En règle générale, l'impact de la catastrophe est estimé au moyen d'indicateurs indirects, définis en fonction de l'impact général sur le PIB et d'autres évaluations sectorielles.

Ces informations secondaires permettent de donner un aperçu de l'impact sur le secteur. Lors du recours à des informations secondaires (recensements, dossiers de sécurité sociale, données recueillies par des méthodes qualitatives, etc.), les données de référence et celles sur l'exposition à la catastrophe sont combinées pour élaborer des hypothèses de travail concernant la vulnérabilité et les effets sur les moyens de subsistance.

Si possible, ces hypothèses sont ensuite testées, élaborées et validées par des données primaires recueillies lors de visites rapides sur le terrain, réalisées soit dans le cadre d'un processus interinstitutionnel soit à titre indépendant. Ces visites se composent habituellement de réunions avec les autorités de district, avec les informateurs clés des localités et avec différents ménages de la zone sinistrée (voir annexe 1). Lorsqu'il n'est pas possible d'organiser des visites, l'évaluation EMSPS est entièrement fondée sur les données de référence et sur celles fournies au sujet de l'exposition et des dommages ou des effets de l'événement (dommages et fluctuations économiques dans tous les secteurs).

## RAPPORT DU SECTEUR EMSPS

L'équipe d'évaluation EMSPS prépare un rapport résumant ses principales conclusions et recommandations en vue de l'évaluation des besoins post-catastrophe. Ce rapport comporte habituellement les points suivants:

1. Résumé analytique
  - Messages clés
  - Calendrier
  - Besoins immédiats et à moyen terme
2. Contexte: effets généraux et ampleur
3. Sources d'information
4. Effets de l'événement relevant de l'évaluation EMSPS
  - Description de la zone sinistrée
  - Moyens de subsistance ou zones agro-écologiques
  - Groupes de subsistance
5. Impact de l'événement sur:
  - Les organisations
  - Les marchés
  - Les moyens de subsistance des ménages (capital social et politique, ressources naturelles et agricoles, actifs physiques, capital humain, ressources financières et possessions personnelles)
6. Conséquences sur les moyens de subsistance, réalité actuelle et aspirations de la population à court et à moyen terme
7. Possibilités et capacités de réaction
  - Des organisations
  - Des ménages (réaction et adaptation)
8. Priorités d'intervention (problèmes et implications pour les responsables des programmes d'intervention)

## ÉQUIPE D'ÉVALUATION

La qualité de l'évaluation du secteur EMSPS dépend en grande partie des compétences et de l'expérience des membres de l'équipe d'évaluation. La taille de l'équipe est généralement conditionnée par l'ampleur et la complexité de la catastrophe et de son impact. Certaines catastrophes localisées peuvent être évaluées par une équipe composée d'un ou deux experts. Les situations plus complexes pourront nécessiter plus de monde.

S'il existe des configurations optimales dans des conditions idéales, le choix des membres de l'équipe EMSPS sera tributaire des experts en la matière concrètement disponibles au moment de la catastrophe. Il est toutefois indispensable d'engager des experts spécialistes du contexte et d'établir clairement les qualifications requises en vue de la sélection d'experts compétents.

Dans l'idéal, l'équipe d'évaluation est composée d'un chef d'équipe (homme ou femme) connaissant bien le processus d'évaluation de l'impact et d'au moins un ou une spécialiste (voire plus) qui s'occupera des statistiques de référence et procédera sur le terrain à une rapide évaluation de l'impact sur l'emploi et les moyens de subsistance. Une de ces personnes au moins doit savoir utiliser les bases de données des enquêtes et des recensements, ainsi que les logiciels de statistique correspondants, afin de pouvoir extraire ou estimer les données de référence en matière d'emploi pour la zone sinistrée et de les combiner aux données relatives à l'ampleur des dommages pour l'emploi et les moyens de subsistance qui ont été recueillies sur le terrain. Un des membres de l'équipe doit avoir l'expérience des techniques d'estimation rapide afin d'obtenir des estimations quantitatives des effets et de l'impact par le biais des informateurs clés, des registres locaux, des organisations locales, des ONG et des entretiens (individuels ou collectifs) avec les victimes.

En fonction de la portée et de l'envergure d'une catastrophe, l'organisation d'un soutien logistique efficace peut relever de la gageure. Il est essentiel que l'équipe d'évaluation dispose de locaux temporaires pour faciliter les évaluations et la collecte des données sur le terrain, de préférence à proximité des autres équipes sectorielles afin de favoriser la communication et les échanges d'informations.

L'équipe d'évaluation aura besoin de moyens de transport pour rencontrer les parties prenantes et se rendre sur le terrain pour des missions d'observation directe et de consultation des représentants communautaires dans la zone sinistrée. Il peut cependant être difficile d'accéder aux zones sinistrées en raison de l'effondrement des infrastructures ou de la pénurie de moyens de transport. Les différentes équipes sectorielles doivent alors faire preuve de flexibilité et de coopération, afin d'optimiser le recours aux moyens de transport disponibles.

## ÉTAT DES LIEUX AVANT LA CATASTROPHE

L'évaluation des effets d'une catastrophe sur le secteur EMSPS suppose de comparer la situation après la catastrophe à celle d'avant la catastrophe (dite situation de référence) dans la zone sinistrée. Pour ce secteur, la situation de référence est établie à l'aide d'enquêtes par sondage et de recensements antérieurs à la catastrophe et d'autres sources d'information (registres des entreprises ou des commerces fournis par les collectivités territoriales ou les chambres de commerce, par exemple). Les données de référence contiennent des informations aussi bien qualitatives que quantitatives sur la structure économique de la zone sinistrée. Elles décrivent les principales sources de revenus des femmes et des hommes de la population touchée et indiquent comment celle-ci gagnait sa vie avant la catastrophe.

Les catastrophes frappant souvent des zones localisées, les données de référence doivent spécifiquement porter sur les zones concernées. Toutefois, les tableaux des recensements et des enquêtes ne sont souvent publiés que pour des régions plus vastes. Il faut alors s'appliquer à extraire les statistiques locales des données régionales. Plusieurs méthodes sont possibles: on peut ainsi reprendre l'enquête ou le recensement de façon à obtenir les résultats propres à la zone sinistrée, ou estimer les caractéristiques de la région concernée par rapport aux caractéristiques générales de la région et aux informations disponibles. Par exemple, s'il n'y a aucune indication que la zone sinistrée possède des caractéristiques différentes, la proportion de la population active par rapport à la population totale dans la zone sinistrée pourra être estimée avec le même rapport que pour l'ensemble du district, de la province ou de la région. Ce principe est valable également pour la taille moyenne des ménages et les autres caractéristiques.

Les sections suivantes abordent brièvement les questions techniques relatives aux données de référence.

## DÉTERMINATION DES SOURCES DES DONNÉES DE RÉFÉRENCE

Le nombre et les caractéristiques des emplois et des moyens de subsistance antérieurement à une catastrophe constituent des renseignements nécessaires pour évaluer les effets de l'événement. Les sources d'informations les plus importantes à cet égard sont:

- Les recensements (démographiques, agricoles, économiques);
- Les enquêtes (sur la population active, le niveau de vie ou les recettes et dépenses des ménages);
- Les registres des entreprises et les registres fiscaux.

Dans certains cas, des enquêtes qualitatives décrivant les principaux moyens de subsistance des femmes et des hommes de la zone sinistrée peuvent être disponibles. Les typologies et les cartes des moyens de subsistance souvent jointes aux projets de développement rural peuvent contenir des informations utiles sur ceux qui prévalent dans la région.

Les aspects généralement délaissés par les recensements et les enquêtes sur les ménages sont abordés par des enquêtes qualitatives sur les moyens de subsistance et des études de cas. Ils peuvent ensuite être associés aux données quantitatives des recensements et des enquêtes sur les ménages pour estimer les caractéristiques principales des moyens de subsistance, par exemple les mécanismes d'adaptation à prévoir au lendemain d'une catastrophe ou le revenu habituel de différents métiers.

Les recensements et les enquêtes fournissent des données concernant les individus et les ménages. L'emploi relève habituellement du niveau individuel, et les moyens de subsistance, des ménages. Toutefois, la caractérisation des moyens de subsistance repose à la fois sur des données sur le ménage et sur les personnes qui le composent (notamment la répartition des emplois des différents membres du ménage).

## COLLECTE DES DONNÉES DE RÉFÉRENCE

Voici les premières étapes de la collecte des données de référence:

- Trouver les recensements et les enquêtes sur les ménages les plus récents concernant la région visée
- Se procurer les rapports statistiques de ces recensements et enquêtes
- Se procurer les éventuels rapports qualitatifs sur les différents moyens de subsistance existant dans la région
- Si nécessaire, se procurer les micro-données des recensements et des enquêtes pour la zone sinistrée, afin de produire d'autres tableaux et analyses statistiques ou des estimations pour une zone réduite
- Si les données du recensement sont relativement anciennes, ajuster les chiffres à la période de la catastrophe

Les données quantitatives doivent si possible être ventilées par sexe et par âge, et les données qualitatives inclure une analyse de la répartition des tâches entre hommes et femmes dans les secteurs formel et informel, l'accès aux ressources de production et les modes de consommation.

## DONNÉES PRÉ-CATASTROPHE SUR LES MOYENS DE SUBSISTANCE

La plupart des moyens de subsistance des ménages dépendant du recours à leur propre force de travail, la première information garantie sur les moyens de subsistance est l'emploi des membres actifs du ménage. Les informations secondaires proviennent des revenus hors travail, par exemple les revenus fonciers ou les versements (pensions, transferts de fonds).

Plusieurs sources de revenus peuvent coexister dans un même ménage. Ainsi, dans une famille propriétaire d'une petite exploitation agricole, un des membres de la famille peut travailler occasionnellement dans le bâtiment, et un autre tenir un petit commerce. La famille peut également percevoir des loyers ou recevoir régulièrement des transferts de fonds. Par conséquent, pour vérifier les revenus d'un ménage, il faut: a) combiner les données sur l'emploi de tous les membres du ménage visé; b) accéder aux données sur les ressources et les revenus hors travail du ménage. Ce n'est cependant pas toujours possible. Les enquêtes sur les ménages omettent souvent de recenser et de mesurer les moyens de production dont ils disposent (cultures, élevage, infrastructures, équipement, etc.). La plupart ne mesurent que l'emploi et les conditions de vie, tandis que d'autres prennent en compte les revenus ou la consommation. Peu de recensements et d'enquêtes s'intéressent aux transferts de fonds ou autres formes de revenu hors travail.

Souvent, les ménages sont classés en fonction de l'emploi du chef de ménage, sans tenir compte des autres membres actifs ni des revenus hors travail. Les données qualitatives doivent alors être consultées pour déceler les erreurs éventuellement causées par ces imprécisions.

## DONNÉES SUR L'EMPLOI

Les données standards sur l'emploi peuvent être utilisées pour caractériser l'emploi à l'échelle individuelle et, au niveau des ménages, les moyens de subsistance. Dans les recensements et les enquêtes sur les ménages, l'emploi est analysé selon plusieurs catégories, concepts et indicateurs standards. L'annexe 4 explique plus en détail les concepts les plus importants à cet égard. Les catégories principales sont: l'activité économique (appartenance à la population active), l'emploi (chômage ou non), le secteur d'activité (agriculture, bâtiment, transformation, etc.) et la situation dans la profession (travail salarié, activité indépendante, position d'employeur, aide familiale non rémunérée).

Lorsque plusieurs membres d'un ménage travaillent dans une ferme familiale ou dans une micro-entreprise, l'un d'eux est généralement enregistré comme indépendant et les autres, comme aide familiale non rémunérée. Ceux qui exercent une activité indépendante peuvent aussi être employeurs. Il suffit pour cela qu'ils aient engagé au moins un(e) salarié(e).

Les principaux indicateurs relatifs à l'échelle individuelle de l'emploi sont les suivants:

- **Population totale;**
- **Nombre de ménages;**
- **Population active totale,** composée des femmes et des hommes ayant un emploi ou en recherche active d'emploi (à ventiler si possible par sexe et par âge);
- **Population occupée totale:** personnes ayant un emploi, ce qui exclut les chômeurs (personnes en recherche d'emploi) et la population inactive (sans emploi et n'en cherchant pas), à ventiler par sexe et par tranche d'âge;



- **Chômage déguisé** (personnes sans emploi prêtes à travailler ou à accepter un emploi, mais qui n'en cherchent pas activement), à ventiler par sexe et par âge. Dans certains cas, ces informations sont recueillies par les enquêtes sur les ménages ou sur la population active. Il est utile de vérifier la taille de la population active disponible. Beaucoup de personnes habituellement en situation de chômage déguisé peuvent commencer à chercher du travail à la suite d'une catastrophe, lorsque d'autres sources de revenus font défaut;
- **Population totale exerçant une activité indépendante, ventilée par sexe et par âge, dans chaque grand secteur**: la distinction la plus utile sépare l'activité agricole indépendante (petites exploitations et pêche) des autres secteurs d'activité (commerce, transports, industrie, bâtiment, etc.). Des distinctions plus fines peuvent aussi être établies au besoin (voir le glossaire de l'annexe 7).
- **Total de la population occupée salariée**. Selon la disponibilité des données, cela permettrait de distinguer les emplois à durée indéterminée (dans la fonction publique, le secteur privé, etc.) et les emplois à durée déterminée ou par intérim, fréquents dans des secteurs tels que le bâtiment ou les activités agricoles saisonnières (**récolte, etc.**).

En principe, ces indicateurs sont exprimés en valeurs absolues. Mais ils peuvent aussi être présentés sous forme de nombre par ménage, en divisant un indicateur donné par le nombre de ménages dans la zone visée. Cette méthode donne naissance à des indicateurs tels que la population active par ménage ou le nombre de petits exploitants par ménage. Le ratio population active/ménage est souvent d'environ 1,5 personne active par ménage, mais ce chiffre peut varier. Des moyennes similaires peuvent être obtenues pour d'autres catégories telles que les salariés, les petits exploitants et les retraités. Ces ratios et moyennes peuvent varier selon les régions, les provinces ou les districts, ainsi qu'entre milieu urbain et milieu rural. Dans tous les cas, les données doivent être ventilées par sexe et par âge pour mieux comprendre la répartition du travail selon les sexes et les générations.

## CRÉATION DES PROFILS DE VULNÉRABILITÉ

Les données de référence doivent identifier et caractériser les groupes les plus vulnérables (tant sur le plan social qu'économique) du point de vue de leur emploi et de leurs moyens de subsistance. Peuvent constituer des foyers vulnérables les catégories suivantes (entre autres):

- Les ménages de petits exploitants pauvres;
- Les ménages dépendant d'une activité indépendante informelle non agricole et mal rémunérée;
- Les ménages dépendant d'une activité salariée ponctuelle ou de courte durée pour un emploi non qualifié;
- Les ménages comprenant des personnes âgées ou handicapées dépendantes d'une aide extérieure;
- Les ménages composés de minorités ethniques ou religieuses;
- Es ménages dirigés par une femme ayant de jeunes enfants ou des personnes âgées à charge.

Ces groupes peuvent se recouper en partie, puisque les membres d'un ménage pauvre (notamment en milieu rural ou dans les petites villes) peuvent avoir plusieurs occupations. Les recensements ne relèvent habituellement que l'activité principale de chaque personne. Les enquêtes sur la population active fournissent davantage d'infor-

mations, notamment sur les activités secondaires. Les ménages peuvent se caractériser par la combinaison des activités déclarées par leurs membres, ce qui peut donner lieu à des moyens de subsistance mixtes (les femmes, en particulier, cumulent souvent une petite exploitation et un petit commerce).

Dans certaines régions, les transferts de fonds provenant de parents vivant ailleurs constituent une part importante des moyens de subsistance des ménages pauvres. Ils peuvent aussi représenter une importante source de revenus après une catastrophe, bien que l'événement lui-même puisse perturber la réception des fonds (si elle porte atteinte, par exemple, aux services financiers dans la zone sinistrée). Il peut donc s'avérer essentiel d'estimer la prévalence des transferts de fonds dans la région sinistrée pour déterminer les moyens de subsistance les plus vulnérables.

Pour chaque groupe vulnérable, il faut préparer un profil de vulnérabilité, qui contiendra au minimum les informations suivantes:

- Importance numérique du groupe (en termes de population et de nombre de ménages);
- Zones de concentration géographique (le cas échéant);
- Caractéristiques sociodémographiques (répartition par âge et par sexe, taille du ménage, direction par une femme, nombre de jeunes enfants ou de personnes âgées par ménage, etc.);
- Sources types de revenus, niveau de revenus et niveau de vie, y compris (si possible) la prévalence estimée de la pauvreté (en fonction du revenu, de la consommation ou des conditions de vie matérielles);
- Caractéristiques de l'emploi, notamment la participation à la population active et la situation (activité salariée ou indépendante, aide familiale), le secteur (agriculture, commerce, bâtiment, etc.), l'économie formelle ou informelle et la stabilité de l'emploi;
- Le degré d'exposition à diverses catégories de chocs et de répercussions néfastes;
- Les mécanismes habituels d'adaptation et le degré de résilience (anticipés ou mis en évidence lors de situations d'urgence passées).

Une analyse des moyens de subsistance et des profils de vulnérabilité doit également intégrer les principaux risques propres à ces moyens de subsistance qui sont liés à la catastrophe. La vulnérabilité d'un moyen de subsistance désigne l'ensemble des risques auxquels il est exposé. Certains risques associés à un moyen de subsistance donné peuvent ne pas être concernés par un type de catastrophe particulier. Prenons l'exemple de moyens de subsistance agricoles qui subissent en général des sécheresses tous les cinq ans. Ce risque de sécheresse ne sera pas nécessairement pertinent si l'on évalue l'impact d'un séisme survenant une année où les précipitations ont été normales ou si l'on planifie le relèvement immédiat post-catastrophe. Mais il devra quand même être pris en compte dans la description de la situation de vulnérabilité de la région.

Par ailleurs, une analyse de la vulnérabilité et des risques doit au moins tâcher d'inclure une évaluation qualitative des risques ci-dessous, encourus par différentes régions, communautés et catégories de moyens de subsistance.

- Risques pour la vie humaine:
  - Mortalité;
  - Faim ou insécurité alimentaire;

- Privation d'accès à une eau potable salubre;
- Maladies, surtout chez les enfants, liées au manque d'installations sanitaires et de soins médicaux ou à d'autres facteurs.
- Risques pour les moyens de subsistance:
  - Perte des moyens de production (bétail, récoltes sur pied, outils, éventaires de marché, infrastructures d'irrigation, etc.);
  - Interruption des revenus en raison de perturbations causées par la catastrophe (coupures de courant, blocage des routes, etc.) Qui entraînent un manque à gagner pour les petits commerçants, une baisse d'activité pour les personnes exerçant une activité indépendante ou une mise à pied (provisoire ou définitive) pour les salariés.

Pour l'évaluation des risques liés au secteur EMSPS, les risques directs sont la perte temporaire ou définitive des revenus et du travail.

Il n'est habituellement pas possible de réaliser cette évaluation de façon exacte ou quantitative. Les profils de vulnérabilité doivent cependant inclure une évaluation qualitative du degré des risques associés à chaque catégorie d'impact (voir l'encadré).

#### **Étude de cas:** Bolivie – la carte des vulnérabilités

Le gouvernement bolivien a préparé, avec le concours du Programme alimentaire mondial des Nations Unies, une carte des vulnérabilités des quelque 18 000 localités identifiables dans lesquelles la population du pays est regroupée par le recensement (quartiers, villes, villages, hameaux, sites agricoles et autres catégories de groupements humains résidentiels). Ces localités comptent en moyenne 450 habitants, mais la plupart sont beaucoup plus petites.

Chaque localité a été évaluée selon une échelle qualitative à cinq points des différents risques (séisme, inondation, sécheresse, gel non saisonnier, etc.) et selon la prévalence de la pauvreté et des services de base. Les estimations se fondaient, entre autres, sur les informations existant sur le milieu environnant, les services de base présents (écoles, centres médicaux), les conditions de vie dominantes et d'autres caractéristiques des localités indiquées par le recensement et d'autres sources d'information. La carte des vulnérabilités de la Bolivie ciblait surtout les risques liés à la sécurité alimentaire, mais d'autres risques peuvent être pris en compte. Les formes d'emploi et les moyens de subsistance majoritaires peuvent aussi être intégrés dans le profil des vulnérabilités de chaque localité (par exemple, la proportion de la population active exerçant une activité indépendante ou apportant une aide familiale non rémunérée dans l'agriculture).

# ÉVALUATION DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE

Les dommages causés par la catastrophe aux infrastructures et aux actifs physiques, de même que les fluctuations de revenus résultant des pertes de production subies, se traduisent habituellement par une perte d'emploi, c'est-à-dire par la perte (provisoire ou définitive) des revenus correspondants pour les ménages. Il peut apparaître une hausse de l'offre de main-d'œuvre sur les marchés locaux en raison du chômage induit par la catastrophe (qui conduit les membres des ménages à rejoindre la population active comme demandeurs d'emploi). Par conséquent, certaines professions répandues peuvent être submergées de nouvelles candidatures (emplois de domestiques, vente sauvage, etc.). Ce surcroît de main-d'œuvre peut tirer la rémunération vers le bas et amplifier le problème du chômage (préexistant ou directement engendré par la catastrophe).

En même temps, l'accès de la population à l'emploi et sa capacité à diriger des micro-entreprises peuvent être fortement limités pour certaines formes d'activité, tandis que les efforts de relèvement et de reconstruction créent une demande de main-d'œuvre et augmentent la disponibilité de certains emplois, notamment dans le bâtiment.

Cette section fournit des exemples des éléments à prendre en compte lors d'une évaluation relative à la disponibilité/l'offre de travail ou d'emploi et à l'accès à celle-ci pour les personnes concernées.

## **EFFETS SUR LES INFRASTRUCTURES ET LES ACTIFS PHYSIQUES**

L'un des effets les plus fréquents et les plus visibles des catastrophes est la destruction totale ou partielle des entreprises, des boutiques et des marchés, généralement situés dans les villes et les villages. Les données relatives aux effets d'une catastrophe sur les infrastructures, les ressources et la production de biens et services sont produites par les équipes des secteurs formels (notamment celles chargées des secteurs productif, social et des infrastructures). Elles sont communiquées à l'équipe EMSPS aux fins de son évaluation.

L'équipe EMSPS peut envisager d'y ajouter les dommages et fluctuations subis par le secteur informel.

Les visites sur le terrain destinées à affiner l'interprétation des données par des entretiens avec des informateurs locaux (micro-entrepreneurs, employeurs, commerçants, etc.) peuvent, avec les indicateurs indirects (destruction des logements, etc.), servir de base à l'estimation du pourcentage d'entreprises et des installations de marché sinistrées. Une compilation plus vaste de ces données de terrain fournira des informations sur le niveau moyen de dommages et de fluctuations des revenus subis (valeur typique des stocks perdus, coût de reconstruction standard d'un éventaire de marché, etc.), en plus de fournir des données importantes en vue d'une évaluation complète.

## **EFFETS SUR LA PRODUCTION, LA FOURNITURE ET L'ACCÈS AUX BIENS ET SERVICES**

À la suite des dommages et fluctuations économiques décrits plus haut, la production et la livraison des biens et services risquent d'être entravées, directement ou indirectement. L'interruption des chaînes de valeur et des lignes de production, courante dans les entreprises et infrastructures endommagées, peut entraîner une baisse de la productivité et des revenus. Lors des visites sur le terrain, il est important de demander aux informateurs locaux des informations qualitatives afin d'évaluer les effets de la catastrophe sur les chaînes de valeur locales et régionales (voir l'encadré ci-dessous).

## **Étude de cas:** Inondations en Bosnie-Herzégovine – rupture de la chaîne de valeur

Les inondations de 2014 en Bosnie-Herzégovine ont causé d'importants dégâts chez Europe Beds Inc., une grande entreprise fabriquant des sommiers pour le marché européen. Avant la catastrophe, la société employait 265 personnes et enregistrait un chiffre d'affaires annuel de 29 à 32 millions de marks convertibles de Bosnie-Herzégovine (BAM). Elle travaille avec environ 80 entreprises sous-traitantes dans le pays, chargées de la fabrication de composants spécialisés et de tissus indispensables à la ligne de production d'Europe Beds Inc. Grâce à l'expansion des opérations commerciales des sous-traitants et à la croissance de la société, 800 emplois ont été créés en Bosnie-Herzégovine.

Au lendemain des inondations, Europe Beds Inc. a enregistré des dommages d'un montant de 6 millions de BAM et des pertes supplémentaires de 5 millions de BAM correspondant à la hausse du coût d'exploitation, à la perte de revenus et à la baisse de sa productivité. La société a été obligée de licencier 113 employés sur un total de 265, et 50 autres emplois étaient sur la sellette.

Le directeur d'Europe Beds Inc. a expliqué à l'équipe d'évaluation EMSPS lors de sa visite sur le terrain que s'il n'était pas possible de rétablir le niveau de production antérieur aux inondations dans les deux mois, la concurrence féroce sur le marché européen aurait raison de la société. La faillite aurait des répercussions néfastes pour les sous-traitants et remettrait en cause 800 autres emplois en Bosnie-Herzégovine.

Dans une des villes du pays, 58 % du chiffre d'affaires annuel de quatre sous-traitants dépendaient de la demande de fournitures de la société. Bien que les inondations de mai 2014 n'aient pas touché directement ces entreprises, elles ont enregistré une perte mensuelle de 77 000 BAM en raison des retards de production d'Europe Beds Inc., menaçant aussitôt 15 emplois sur 33.

## **EFFETS SUR LES PROCESSUS DE GOUVERNANCE ET DE DÉCISION**

Les effets de la catastrophe sur la gouvernance et les processus décisionnels liés au secteur EMSPS sont généralement assez faciles à identifier dans les districts et les villages. Les observations sur le terrain et/ou les données des autorités locales peuvent aider à l'évaluation des répercussions sur le fonctionnement de la gouvernance. Une catastrophe peut provoquer, par exemple, le dysfonctionnement des services locaux de placement et d'information sur l'emploi, alors qu'ils sont décisifs pendant la phase de relèvement.

Elle peut également entraîner des retards dans le versement des retraites et des prestations sociales si les institutions publiques sont endommagées et si leur fonctionnement est perturbé. Lors des visites sur le terrain, il est important de recueillir des informations qualitatives sur l'ampleur des perturbations touchant la gouvernance, qui seront consignées dans le rapport sectoriel.

## **EFFETS SUR LES RISQUES ET LES VULNÉRABILITÉS**

Toute catastrophe est susceptible d'exacerber les risques et vulnérabilités, ou d'en créer d'autres. Lors de l'évaluation EMSPS, une attention particulière doit être accordée aux nouveaux arrivants sur le marché du travail. L'offre de main-d'œuvre est amenée à augmenter à la suite d'une catastrophe. En effet, lorsque les principaux moyens de subsistance d'un ménage sont compromis, de nouveaux membres se mettent à la recherche d'un emploi. Les entretiens sur le terrain avec les familles sinistrées constituent la principale source d'informations pour enquêter sur ce phénomène.



Les nouveaux arrivants sont souvent des enfants, dans la mesure où les adultes du ménage appartenaient déjà à la population active (ou se consacraient à temps plein aux tâches ménagères). Il faut donc s'attendre à une augmentation de l'offre (et de la demande) de main-d'œuvre juvénile. Dans certains cas, cela peut aboutir aux pires formes d'exploitation des enfants (y compris l'esclavage sexuel). Bien que ce type de phénomène ne puisse souvent être jugé qu'en termes très approximatifs, son importance sur le plan qualitatif impose une vigilance particulière lors des évaluations post-catastrophe sur le terrain.

De même, il faudra être attentifs à la sécurité des personnes engagées dans le déblaiement des gravats. Au lendemain d'une catastrophe, le nettoyage et l'élimination des débris commencent souvent de façon désorganisée et spontanée, sans qu'il soit tenu compte des conditions de travail dangereuses.

## ESTIMATION DE LA VALEUR DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE

La première estimation des effets d'une catastrophe sur l'emploi, et la plus immédiate, passe par les étapes suivantes:

1. Recueillir, à titre de référence, le nombre d'employés (avant la catastrophe), ventilés par sexe et par âge, dans des secteurs ou des types d'emploi donnés de la zone sinistrée. Mettre à jour ce chiffre à la date de la catastrophe.
2. Estimer le pourcentage de ces emplois qui ont été perdus ou temporairement affectés par la catastrophe.
3. Appliquer ce pourcentage au chiffre pré-catastrophe actualisé pour calculer le nombre de journées de travail perdues et l'augmentation du chômage.

Il est important de noter que la deuxième étape s'appuie habituellement sur les pertes de production par secteur, qui sont estimées par les équipes sectorielles couvrant tous les secteurs formels de l'activité économique. C'est un point crucial pour la cohérence de l'évaluation des besoins post-catastrophe. Si l'équipe EMSPS essaie d'estimer elle-même les pertes d'emplois, les résultats seront peu ou pas cohérents.

Si, pour une raison quelconque, il n'est pas possible de recevoir les résultats de l'évaluation des besoins post-catastrophe (qui fournissent l'estimation des pertes de revenus à partir de la valeur estimative des variations de flux pour l'ensemble du secteur Productif), les effets de la catastrophe sur le secteur EMSPS pourront être estimés à l'aide d'indicateurs indirects fondés sur l'impact global sur le PIB et sur d'autres évaluations sectorielles. Ces indicateurs indirects, qui ne sont pas incompatibles, sont les suivants:

- a. Estimation fondée sur l'impact sur le PIB sectoriel. Les équipes sectorielles de l'évaluation des besoins post-catastrophe ont pu estimer qu'un PIB sectoriel particulier (agriculture ou bâtiment, par exemple) avait diminué d'un pourcentage donné à cause de la catastrophe. On peut en déduire, de manière très approximative, que l'emploi dans ce secteur a dû reculer dans les mêmes proportions. Les pertes de PIB étant généralement exprimées en fonction du PIB annuel, cette estimation fait référence au volume de travail (journées de travail, etc.) ou aux revenus du travail perdus l'année de la catastrophe. Elle ne fait pas la distinction entre les emplois irrémédiablement perdus, les emplois interrompus provisoirement et les emplois générant un revenu amoindri.

- b. Estimation fondée sur les indicateurs indirects. Dans certains cas, les effets sur l'emploi peuvent être étroitement liés à d'autres types d'effets. Par exemple, la destruction totale ou partielle des lieux de travail (entreprises, magasins, éventaires de marché) peut être étroitement liée à la destruction totale ou partielle des habitations. Cette dernière constitue généralement l'un des premiers indicateurs exprimés dans les rapports de dommages communiqués par les collectivités territoriales aux autorités centrales ou régionales.
- c. Si un certain pourcentage d'habitations a été détruit dans une localité, il est raisonnable d'estimer que les entreprises ont été détruites dans des proportions comparables, affectant un pourcentage similaire d'emplois dans les secteurs concernés. La destruction des habitations peut donc servir d'indicateur indirect de la destruction des entreprises, cette dernière devenant ensuite un indicateur de la destruction des emplois. Dans une évaluation des besoins post-catastrophe ordinaire, le nombre d'industries et de commerces détruits est déterminé par chaque équipe sectorielle, qui le communique à l'équipe EMSPS aux fins d'autres estimations. Dans les cas très rares où le nombre d'établissements détruits n'a pas pu être établi avec précision, il a été fait usage, à titre exceptionnel, du ratio de destruction observé dans le secteur du logement.
- d. De même, les chiffres relatifs aux lignes électriques coupées et aux coupures de courant dans une région donnée, complétés par des estimations de la durée de l'interruption, peuvent être combinés aux informations antérieures sur les établissements raccordés à l'électricité (usines, scieries, etc.) afin d'estimer les dommages résultant d'une interruption de l'alimentation électrique (perte de journées de travail, et donc perte de revenus, à partir du revenu journalier moyen).
- e. Estimation fondée sur une évaluation directe sur le terrain. Le pourcentage d'entreprises et d'emplois touchés peut être estimé par le biais d'une évaluation rapide lors d'une visite des zones sinistrées. Des entretiens avec des personnes travaillant sur place, des syndicats, des organisations professionnelles et des autorités, complétés par une inspection visuelle des entreprises, des marchés et autres sites clés, peuvent donner les bases d'une estimation générale du pourcentage d'impact sur l'emploi et les revenus dans divers endroits. La corrélation de ces estimations avec des indicateurs généraux de l'impact de la catastrophe dans l'ensemble des régions permettra de généraliser la situation à toute la zone sinistrée. Supposons que 30 % des emplois et des entreprises aient été perdus dans une zone où la moitié des habitations ont été détruites. Si la répétition de cette évaluation dans d'autres régions obtient des résultats plus ou moins prononcés, il sera éventuellement possible de dégager une relation entre la destruction des habitations et celle des emplois. Les informations pourront être utilisées (dans d'autres parties de la zone sinistrée et dans l'ensemble de celle-ci) pour estimer l'ampleur totale et relative de l'impact de la catastrophe sur les différentes catégories d'emploi et de sources de revenus.

Dès que deux sources d'information au moins sont disponibles, les analystes doivent combiner toutes les sources de données pour arriver à une estimation consensuelle raisonnable.

## **INDICATEURS INDIRECTS POUR L'ESTIMATION DE L'EMPLOI ET DES FLUCTUATIONS DE REVENU**

Dans certains cas, l'impact sur l'emploi et les moyens de subsistance ne peut pas être estimé directement dans le court laps de temps prévu à cet effet au lendemain d'une catastrophe. Il peut alors être calculé à partir d'indicateurs indirects, c'est-à-dire de données plus faciles à obtenir que l'on sait liées à l'emploi et aux moyens de subsistance.

Il n'existe pas de règle générale pour définir les indicateurs à utiliser, car leur disponibilité dépend des informations connues sur d'autres effets de la catastrophe. Pour une évaluation initiale rapide, il est possible de s'appuyer sur les indicateurs indirects fournis par les autres équipes sectorielles. Les estimations les plus utilisées (indiquées en italique) se fondent alors sur la perte de revenus dans les secteurs productif et social.

### **Estimation des fluctuations de l'emploi à partir des variations de la production sectorielle jusqu'à reconstruction et relèvement complets dans tous les secteurs**

#### **Pour chaque sous-secteur du secteur Productif (agriculture, bâtiment, industrie, commerce, etc.):**

Nombre estimatif d'heures de travail (ou de journées de travail) perdues au cours de l'année suivant la catastrophe

**= Nombre estimatif de personnes employées dans un secteur donné (selon les données de référence actualisées)**

× Heures (ou journées) de travail estimatives par an

× **Pourcentage de réduction estimatif de la production dans le secteur visé (d'après le rapport sectoriel sur les dommages)**

D'autres estimations, éventuellement complémentaires, du degré de fluctuation des revenus ou de l'emploi peuvent se fonder sur l'ampleur de la destruction matérielle, notamment pour les activités exercées à domicile (micro-entreprises, petits commerces, agriculture vivrière):

### **Estimation des fluctuations de l'emploi à partir des dommages matériels subis par les habitations**

Nombre estimatif de personnes employées touchées dans leurs revenus ou emplois à domicile

= Nombre estimatif de ménages ayant perdu leur logement dans la catastrophe<sup>1</sup> (secteur du logement)

× Nombre estimatif de personnes employées par ménage

Généralement moins fiable que la première, cette deuxième méthode indirecte est à utiliser uniquement à défaut d'autres indicateurs. Elle part de l'hypothèse que le pourcentage de destruction des habitations peut indiquer, indirectement, le pourcentage de destruction des moyens de subsistance (micro-entreprises, éventaires de marché, etc.). Son utilisation est à réserver de préférence aux activités exercées à domicile, et seulement en l'absence d'autres sources d'information. Cette méthode peut également servir de première approximation au lendemain d'une catastrophe, dans l'attente d'informations plus détaillées sur l'activité économique.

L'évaluation de la fluctuation des revenus chez les personnes salariées doit se fonder sur les niveaux de salaires les plus récents de chaque catégorie d'employés. Pour ceux exerçant une activité indépendante ou leur aide familiale, il vaut mieux estimer cette fluctuation au niveau du ménage, en prenant en compte le revenu moyen par entreprise familiale, tel qu'il est établi par les enquêtes ou les recensements économiques, ou estimé par des contrôles post-catastrophe sur le terrain. Dans tous les cas, l'estimation de la durée de privation (ou de réduction)

<sup>1</sup> Utilisé comme indicateur indirect des ménages ayant perdu les infrastructures à l'origine de leurs revenus, que l'on suppose situées à proximité de leur domicile. Cette méthode peut être employée dans les catastrophes provoquant d'importants dégâts matériels (séismes, tsunamis, etc.) en l'absence d'informations directes sur l'emploi, dans l'hypothèse que la perte de logement est un indicateur indirect raisonnable de la perte des infrastructures et locaux professionnels à proximité. Il faudra vérifier la cohérence de cet indicateur indirect avec les estimations de la régression du PIB.

du revenu doit également figurer dans l'évaluation en vue d'estimer la fluctuation totale des revenus sur l'année. Lorsque les fluctuations sont appelées à durer plus d'une année, des estimations séparées doivent être réalisées pour chaque année.

### Fluctuations des revenus chez les salariés affectés

$$\begin{aligned} &= \text{Nombre d'employés affectés} \\ &\quad \times \text{Niveau de salaire moyen} \\ &\quad \times \text{Durée estimée de la privation de travail} \end{aligned}$$

### Nombre de micro-entreprises non agricoles touchées

Méthode d'estimation A:

$$\begin{aligned} &= \text{Nombre de ménages touchés} \\ &\quad \times \text{Nombre de personnes exerçant une activité indépendante non agricole par ménage} \end{aligned}$$

Méthode d'estimation B:

$$\begin{aligned} &= \text{Pourcentage de micro-entreprises non agricoles touchées (d'après une rapide enquête sur le terrain)} \\ &\quad \times \text{Nombre de personnes exerçant une activité indépendante non agricole par ménage} \\ &\quad \times \text{Nombre de ménages} \end{aligned}$$

Méthode d'estimation C:

$$\begin{aligned} &= \text{Pourcentage de micro-entreprises non agricoles touchées (d'après une rapide enquête sur le terrain)} \\ &\quad \times \text{Nombre de micro-entreprises non agricoles en activité avant la catastrophe} \end{aligned}$$

Une fois déterminé le nombre de micro-entreprises touchées, selon l'hypothèse d'une micro-entreprise par personne exerçant une activité indépendante au sein d'un ménage, la moyenne des emplois en micro-entreprise correspond à la somme des personnes exerçant une activité indépendante et des aides familiales non rémunérées. La fluctuation de leurs revenus peut être estimée ainsi:

### Fluctuation des revenus des activités indépendantes non agricoles, aide familiale non rémunérée comprise

$$\begin{aligned} &= \text{Nombre de micro-entreprises non agricoles touchées} \\ &\quad \times \text{Nombre moyen de personnes employées par micro-entreprise (activité indépendante + aide} \\ &\quad \text{familiale non rémunérée)} \\ &\quad \times \text{Revenu moyen (quotidien, hebdomadaire ou mensuel) par personne concernée} \\ &\quad \times \text{Pourcentage de réduction du revenu quotidien/hebdomadaire/mensuel suite} \\ &\quad \text{à la catastrophe} \\ &\quad \times \text{Durée estimative (jours, semaines, mois) de la réduction des reve-} \\ &\quad \text{nus} \end{aligned}$$

Le revenu moyen d'une personne employée dans une micro-entreprise peut être obtenu dans des enquêtes antérieures, ou recueilli sur le terrain par le biais d'entretiens avec des micro-entrepreneurs ou d'autres informateurs. De même, le pourcentage de réduction du revenu peut être estimé à partir d'un indicateur indirect ou de données recueillies sur le terrain. Il faudra tenir compte de l'augmentation possible du coût de la vie.

## MÉTHODES SPÉCIFIQUES POUR LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET NON AGRICOLES

L'agriculture et les activités non agricoles font l'objet de considérations distinctes, même si ces deux catégories peuvent être présentes dans un même ménage. Ces considérations sont étudiées dans les paragraphes suivants.

### ACTIVITÉS AGRICOLES

Dans de nombreux pays en développement, l'agriculture constitue la principale source d'emploi et de subsistance, même si d'autres activités et sources de revenus non liées au travail sont presque toujours présentes. Ces dernières offrent parfois même les principaux moyens de subsistance, même en milieu rural. Un peu partout, les agriculteurs vivriers (et surtout ceux possédant de toutes petites parcelles) combinent leurs activités agricoles à d'autres sources de revenus (emploi salarié occasionnel, petit commerce, etc.) et à la production d'autres biens et services pour le marché: artisanat; services de maréchal-ferrant ou de plombier; création et vente de vêtements, meubles et autres articles; services de transport, etc. Les données de référence peuvent également indiquer que certains agriculteurs tirent la majeure partie de leurs revenus de transferts de fonds ou de biens fonciers (en louant par exemple des habitations ou des champs à leurs voisins).

Dans la plupart des cas, cependant, l'agriculture est la principale occupation d'une majorité d'habitants, et les catastrophes naturelles (inondations, typhons, tsunamis et, dans une moindre mesure, séismes) risquent souvent d'endommager ou de détruire les infrastructures d'irrigation permanente des arbres fruitiers, les réserves de semences, le bétail, les stocks de grains et les produits agricoles destinés à la vente ou à la consommation. Les catastrophes peuvent également endommager les équipements et infrastructures auxiliaires (batteuses, moulins, silos et autres moyens de stockage ou de transformation des produits agricoles). En cas de disparition du bétail, il faut parfois plusieurs années pour reconstruire un cheptel. Il arrive que les champs ne puissent plus être cultivés, voire (dans les cas extrêmes) qu'ils deviennent inutilisables, ce qui exige (au mieux) d'importants investissements en vue du relèvement et oblige parfois la population à déménager.

**Étude de cas:** Séisme Dans la province de Sumatra-Ouest – disparition des moyens de subsistance des riziculteurs et des pêcheurs

En Indonésie, à la suite du séisme de 2008 dans la province de Sumatra-Ouest, des éboulis ont recouvert les rizières d'au moins deux mètres de rochers. La catastrophe a obligé les familles touchées à abandonner leurs champs et à aller s'installer ailleurs.

Certaines parties d'un lac volcanique grâce auquel des milliers de familles vivaient de la pêche ont également été détruites. Ces familles ont dû renoncer complètement à leur activité, en l'absence de site disponible sur les berges du lac.

La destruction définitive de ressources naturelles non renouvelables (comme la destruction de terres agricoles par un éboulement ou l'effondrement de la zone habitable autour d'un lac volcanique, décrits dans l'encadré) est cependant relativement rare. Les catastrophes peuvent aussi porter temporairement atteinte à la qualité des sols, aux dépens du rendement de la prochaine récolte. Ainsi, en 2010, au Pakistan, les crues de la mousson sont survenues juste avant la saison des semailles. À certains endroits, l'eau a détruit les réserves de semences de blé et perturbé le labour et l'ensemencement des champs pour la saison suivante.



Les évaluations agricoles, généralement réalisées par l'État avec le concours de la FAO et d'autres organisations, sont le plus souvent exprimées en hectares de terres ou en tonnes de produits. Elles précisent rarement le nombre d'agriculteurs sinistrés. Pour estimer ce nombre, il peut s'avérer nécessaire de recueillir des données de référence sur la superficie moyenne d'une exploitation agricole ou son volume moyen de production, ainsi que sur le pourcentage de terres ou de produits agricoles touchés. Les recensements agricoles récents peuvent fournir la distribution des tailles des exploitations dans chaque district, ce qui permet d'affiner les estimations générales en les ajustant à la structure agraire locale. Pour une première approximation, le nombre d'exploitations peut être considéré comme équivalent au nombre d'agriculteurs (ou de ménages exploitants). Cette situation est souvent la plus fréquente, même s'il arrive parfois qu'une même exploitation soit gérée par deux familles, voire plus (deux frères mariés, par exemple). À l'inverse, plusieurs exploitations peuvent aussi être gérées par un même ménage. Ces deux possibilités tendent en général à se compenser l'une l'autre. Voici un exemple de méthode simple pour calculer ces estimations:

### **Nombre estimatif d'agriculteurs (ou de ménages exploitants) touchés**

= nombre estimatif d'exploitations agricoles touchées

= superficie totale des terres cultivées/superficie moyenne d'une exploitation

En ce qui concerne la perte d'emploi, il est important de rappeler que les exploitations agricoles exigent de la main-d'œuvre à des périodes spécifiques. Ces besoins se concentrent habituellement sur certaines étapes importantes de la récolte, telles que les semailles et la moisson. Par conséquent, la perte de production ne se traduit pas directement par une perte d'emploi. À la suite d'une catastrophe, les agriculteurs (et leur famille) conservent souvent leur exploitation et leur emploi agricoles, mais risquent de perdre leurs revenus agricoles annuels, en totalité ou en partie. La perte de revenus agricoles correspond à la valeur monétaire de la production perdue (impact estimatif de la catastrophe sur le PIB agricole).

Toutefois, dans les régions où les grands exploitants embauchent de la main-d'œuvre pour une durée déterminée au moment de la récolte, la perte de production se traduirait par une baisse de la demande de travailleurs saisonniers. Le nombre de journées de travail perdues par ouvrier saisonnier peut être estimé ainsi:

### **Perte estimative d'emplois saisonniers pour les récoltes (en journées de travail)**

= zone de récoltes sur pied perdues avant la récolte dans les grandes et moyennes exploitations

× journées de travail requises pour récolter un hectare (ou une tonne de production)

La perte de salaire qui en découle pour les travailleurs saisonniers est égale au nombre de journées de travail perdues multiplié par le salaire journalier moyen d'un saisonnier. Ces salaires sont souvent payés totalement ou partiellement en nature, ce qui implique de calculer la somme des salaires monétaires plus la valeur moyenne des paiements en nature.

Des coefficients techniques tels que le nombre de journées de travail par hectare (ou par tonne de production) peuvent être estimés par le ministère national de l'Agriculture ou par des experts agricoles internationaux travaillant dans le pays. Ces estimations doivent prendre en compte les techniques usuelles de récolte dans la région.

Le tableau 1 suivant résume les dommages les plus fréquents concernant les ressources et les pertes d'emploi et de revenu découlant de l'impact des catastrophes sur le secteur agricole.

La plupart du temps, les dommages subis par les récoltes, l'élevage et les infrastructures et équipements agricoles sont détaillés dans la partie de l'évaluation des besoins post-catastrophe consacrée au secteur agricole. L'évaluation des conséquences pour les moyens de subsistance et l'emploi nécessiterait des informations supplémentaires, notamment sur les ménages exploitants, la distribution des tailles d'exploitation, l'offre de main-d'œuvre familiale par exploitation et le nombre de travailleurs agricoles recrutés (à titre temporaire ou permanent).

Il est essentiel pour la cohérence des estimations que l'équipe EMSPS collabore étroitement avec l'équipe du secteur agricole.

Impact d'une catastrophe sur l'emploi et les moyens de subsistance en rapport avec le secteur agricole			
Catégorie	Détails des pertes ou des dommages directs	Durée probable des pertes ou des dommages	Méthodes de calcul des coûts
Récoltes sur pied	Mauvaise récolte	1 saison agricole	Pour les exploitations agricoles: valeur brute de la production perdue Pour les travailleurs saisonniers: journées de travail perdues, au taux de salaire en vigueur pour l'activité visée
Cultures non semées	Perte de revenus	1 saison agricole	Valeur brute de la production moins le coût des ressources Nombre de travailleurs concernés (exploitants et aide familiale)
Cultures non récoltées*	Perte d'emploi (main-d'œuvre embauchée)	1 saison agricole	Journées de travail sans embauche x taux de salaire
Élevage	Perte de revenus	Moyen à long terme	Valeur de la production annuelle prévue (extraction normale du bétail pour la vente ou l'abattage et produits animaux tels que lait et œufs)
Produits stockés	Destruction	1 saison agricole	Valeur marchande des produits en stock détruits (grains, tubercules, fèves, etc.), y compris les réserves de semences
Revenus de la pêche	Perte de revenus	Moyen à long terme	Valeur brute des revenus perdus Nombre de travailleurs affectés

\* Peuvent entrer dans cette catégorie les récoltes sur pied qui ont été détruites et les cultures qui n'ont pas été semées des suites de la catastrophe. Les offres d'emploi saisonnier perdues peuvent s'échelonner dans le temps (sur une ou deux récoltes, habituellement, voire sur une plus longue période dans certains cas).

## ACTIVITÉS NON AGRICOLES

Les activités non agricoles concernent les personnes engagées dans tous les secteurs non agricoles (exploitation minière, industrie, bâtiment, commerce, transports, etc.) et dans toutes les catégories de services. Elles englobent les personnes travaillant à leur compte (indépendants ou employeurs), les salariés et les aides familiales non rémunérées. Il peut s'agir d'emplois dans le secteur public ou privé. Dans ce cas, les dommages entraînent la destruction totale ou partielle des infrastructures nécessaires à ces activités: édifices publics, ateliers, boutiques, mines, briqueteries...

Les dégâts des infrastructures s'accompagnent la plupart du temps de l'endommagement des équipements, de la perte des outils de travail ou de la destruction des stocks. En plus de pâtir des dommages subis par les infrastructures et équipements professionnels, les activités non agricoles sont également compromises par la destruction totale ou partielle des routes, de l'alimentation électrique et d'autres services de base. Les routes bloquées, les coupures de courant et les pénuries de combustible provoquent souvent une interruption temporaire des activités jusqu'au rétablissement de la situation. D'autres facteurs peuvent également perturber ou ralentir la production, comme l'indisponibilité éventuelle des matières premières et des ressources assurant le fonctionnement des entreprises (électricité, combustible, eau...).

La quantité relative de perturbations temporaires ou permanentes dans chaque secteur non agricole (qui se manifeste par des variations de la production) peut servir d'indicateur approximatif pour estimer le pourcentage d'employés touchés de façon définitive ou provisoire. L'équipe EMSPS doit recueillir les données relatives aux variations de la production auprès de chaque équipe sectorielle; elles serviront de critères pour estimer les pertes d'emploi et de revenu.

Il faut toutefois noter que les personnes employées dans le secteur formel (surtout dans le secteur public) peuvent la plupart du temps conserver leur travail et percevoir leur salaire malgré la catastrophe. L'évaluation dans chaque secteur de la diminution de la production annuelle provoquée par la catastrophe peut donc servir de simple indicateur indirect du pourcentage de baisse des revenus connexes du travail. Les données relatives aux dommages permanents dans le secteur privé (destruction de moulins ou d'autres établissements de transformation ou de services) peuvent se traduire en pertes d'emploi (définitives). Cette méthode suppose néanmoins que la réduction de la valeur ajoutée est proportionnelle à celle des revenus du travail. Cette hypothèse implique que les dommages et les variations de la production se sont produits dans un établissement « moyen » employant un nombre « moyen » de personnes.

Cependant, il est probable que les grands établissements modernes seront moins affectés que les petites entreprises traditionnelles (éventaires de marché, ateliers, etc.) dans certains cas (inondations, par exemple). Ainsi, les bateaux de pêche artisanale seront plus durement touchés que les gros bateaux modernes, simplement parce que les matériaux moins solides utilisés pour leur construction ou leur mouillage dans des endroits plus exposés les rendent plus vulnérables. De même, les petits établissements (qui exigent souvent plus de main-d'œuvre) enregistrent des pertes démesurées par rapport aux grandes sociétés. La perte d'emplois, de revenus ou de moyens de subsistance pourra donc être proportionnellement plus importante, en moyenne, que le pourcentage de dommages ou de pertes dans l'ensemble du secteur.

Comme pour l'agriculture, la contribution d'autres secteurs à l'estimation des fluctuations de revenus liés à l'emploi et aux moyens de subsistance concerne également les moyens de production et les variations (à court ou long terme) des revenus réguliers. Le tableau suivant résume les concepts de base.

## Effets d'une catastrophe sur l'emploi et les moyens de subsistance dans les secteurs non agricoles (industrie, commerce, services)

Catégorie	Détails des effets	Durée probable des effets	Méthodes de calcul des coûts*	Effets sur les moyens de subsistance/emplois/revenus
DOMMAGES RELATIFS AUX RESSOURCES				
Bâtiments et équipements sur le lieu de travail	Dommages totaux/partiels entraînant la fermeture et la perte définitive d'emplois	Moyen à long terme	Coûts de reconstruction ou de remplacement	Perte de travail pour la main-d'œuvre embauchée Perte de moyens de subsistance pour la main-d'œuvre indépendante
Stocks de produits ou de ressources	Dommages totaux/partiels subis par les stocks et les fournitures	Court terme	Coût de remplacement	Perte de travail pour la main-d'œuvre embauchée Perte de moyens de subsistance pour la main-d'œuvre indépendante
FLUCTUATIONS DE REVENUS/PERTE D'EMPLOI				
Coupures de courant, pénurie de combustibles ou routes bloquées	Fermeture temporaire	Court terme	Revenus perdus	Perte des revenus courants de l'entreprise
			Emplois perdus × taux de salaire annuel	Chômage technique
Baisse de la demande	Diminution de l'activité	Court terme	Revenus perdus	Perte de revenus pour la main-d'œuvre indépendante

**Remarque:** Ces principes directeurs pour l'estimation de la valeur des dommages subis par les ressources se fondent sur les volumes 1, 2 et 3 du GFDRR.

Comme indiqué plus haut, la perte d'emploi peut provoquer une hausse de l'offre de main-d'œuvre, car les membres du ménage cherchent à travailler pour compenser la perte de revenus. Ce phénomène sera d'autant plus marqué que l'emploi perdu était relativement bien rémunéré ou offrait des moyens de subsistance garantis. Ainsi, les pêcheurs ayant perdu leur bateau dans un ouragan ont pu perdre un emploi plutôt bien payé qu'il est difficile de remplacer par un travail temporaire. Dans ces situations, leurs fils ou leurs épouses qui ne travaillaient pas à l'extérieur auparavant peuvent rejoindre le marché du travail aux côtés du nouveau chômeur.

L'estimation de cette forme de multiplication des demandeurs d'emploi est compliquée. Les entretiens sur le terrain avec plusieurs familles affectées pourront faciliter l'estimation. Comprendre un certain nombre de cas peut aider à estimer la quantité de nouveaux travailleurs qui apparaîtront sur le marché du travail (dans ces familles) pour chaque personne ayant perdu un emploi dans la catastrophe. Ces nouveaux arrivants doivent être ajoutés au nombre de demandeurs d'emploi, au moins jusqu'à ce que le niveau d'emploi précédent soit rétabli.

# ÉVALUATION DE L'IMPACT D'UNE CATASTROPHE

L'impact de la catastrophe désigne les répercussions directes et indirectes des effets de l'événement. Habituellement analysé en termes d'implications à court, moyen et long terme, il peut être décrit sous la forme de trois scénarios: le statu quo, le scénario pessimiste et le scénario optimiste. L'évaluation EMSPS exigeant une analyse transversale, l'impact doit être étudié en étroite collaboration avec d'autres équipes sectorielles afin de répondre à diverses questions, dépendantes du contexte propre à chaque catastrophe.

Voici un aperçu non exhaustif des questions possibles.

## Impact sur l'agriculture

- Les agriculteurs devront-ils migrer vers d'autres régions du pays à cause des dommages subis par les terres agricoles (hausse des tendances à l'exode rural) ?
- Les agriculteurs risquent-ils de se décourager et d'abandonner l'agriculture, provoquant dès lors une pénurie de main-d'œuvre agricole et une hausse des importations alimentaires et, probablement, de l'insécurité alimentaire ?

## Impact macro-économique

- Les taux de chômage nationaux (ou régionaux) augmenteront-ils ? Pendant combien de temps ? Dans quels segments de la population active et groupes de population ?
- Le gouvernement aura-t-il les moyens financiers d'accorder des subventions en espèces aux chômeurs ?
- Les retraites pâtiront-elles de l'importante période de chômage (et de la hausse de la demande) et du défaut de cotisations ?

## Impact sur le genre et les groupes vulnérables

- Les femmes pourront-elles accéder à un emploi aussi vite que les hommes après la catastrophe ? Dans quels secteurs du marché du travail ont-elles le plus de chance de trouver un emploi ?

Outre les questions suggérées ci-dessus, il est important de prendre en considération l'impact de la catastrophe sur les capacités institutionnelles: mesures facilitant la création d'emplois à court terme pour soutenir les secours et le relèvement ou mesures de relance conjoncturelle nécessitant la participation de diverses institutions publiques et privées (collectivités territoriales, antennes locales des administrations, chambres de commerce, syndicats, ONG, PME, etc.).

Parfois limitées avant même les événements, les capacités de ces organismes ont pu être réduites par la catastrophe: destruction ou endommagement des bureaux, décès ou invalidité du personnel clé, panne d'électricité, dysfonctionnement des connexions informatiques, destruction de l'équipement, etc. Les évaluations de capacités doivent être une priorité au lendemain d'une crise, afin de dresser l'état des lieux des lacunes capacitaires à l'échelle nationale. Au cours de ce processus, il faudra évaluer la capacité des pouvoirs publics à diriger et à gérer les efforts de relèvement en matière d'emploi et de moyens de subsistance, ainsi qu'à recenser les lacunes à combler dans le cadre du plan de relèvement. De plus amples indications sont données dans l'annexe 5.



## LIMITATION DES RÉPÉTITIONS

Le secteur EMSPS étant un thème transversal de l'évaluation des besoins post-catastrophe, son évaluation et la planification du relèvement y afférente sont dès lors fondées sur une analyse intersectorielle. Si l'emploi et les moyens de subsistance font l'objet d'un chapitre séparé, il est important de noter que les besoins concernant la relance économique en général et le relèvement des sources permanentes d'emploi et de subsistance de secteurs spécifiques (agriculture, extraction minière, industrie, tourisme et commerce, entre autres) sont également abordés dans les chapitres correspondants des Lignes directrices pour l'évaluation des besoins post-catastrophe. Ainsi, la perte de revenus des petits exploitants agricoles s'inscrit dans les pertes de recettes du secteur agricole et celle des ménages vivant du petit commerce, dans les pertes générales du secteur du commerce. Relever les répercussions sur les moyens de subsistance de la population touchée ne signifie pas qu'il faut les ajouter aux pertes des secteurs concernés.

Il faut en effet éviter de compter deux fois les dommages, les fluctuations de revenus et les besoins de relèvement. Il est donc indispensable, à ce titre, de **comparer les besoins** recensés qui concernent les secteurs sociaux et productifs (agriculture, industrie, commerce, tourisme, etc.).

Pour l'évaluation des dommages causés par la catastrophe et la définition de la stratégie de relèvement du secteur EMSPS, il est crucial d'examiner l'interdépendance des secteurs et d'établir des voies de communication claires entre les équipes d'évaluation pour éviter les chevauchements, le double comptage et les incohérences.

De même, il est indispensable que les équipes d'évaluation examinent les interdépendances entre les secteurs, instaurent des circuits de communication clairs entre eux, discutent du cadre et de la portée de l'évaluation des besoins post-catastrophe avant toute exécution et conviennent ensemble des sources, méthodes et indicateurs à employer.

## LIENS

Il faut faire attention aux liens entre les secteurs (santé, éducation, agriculture, genre, gouvernance, WASH, etc.). Lors de l'évaluation de l'impact d'une catastrophe sur les groupes vulnérables, les experts doivent s'intéresser à plusieurs éléments:

- Les caractéristiques socio-économiques des orphelins et des enfants en situation précaire, des personnes handicapées, des personnes vivant avec le VIH/sida, des ménages dirigés par une femme, des personnes âgées, des travailleurs du secteur informel, des chômeurs, etc.;
- La dégradation possible des conditions de vie des personnes touchées (accès aux services, droits, etc.);
- L'effondrement des dispositifs existants de protection sociale (interruption de la fourniture des services et des transferts de revenus, dégradation des infrastructures et de la qualité des services, manque d'effectifs, etc.);
- La décapitalisation des institutions et des programmes de sécurité sociale;
- L'explosion du chômage, du secteur informel et du travail des enfants.

## GENRE

Une attention particulière doit être accordée aux femmes, notamment lorsqu'elles sont chefs de ménage (veuves, divorcées, mères célibataires) et surtout celles qui ont de jeunes enfants à charge, car elles forment un groupe particulièrement vulnérable. Alors que leurs moyens de subsistance étaient déjà fragiles avant même la catastrophe, les femmes peuvent voir leurs débouchés sur le marché du travail se réduire après les événements, en raison du renforcement de leurs obligations parentales, de la perte de leur emploi précédent et d'une baisse de la demande de main-d'œuvre féminine pour les travaux de relèvement (déblaiement des gravats, reconstruction et autres travaux lourds). Souvent discriminées sur le marché du travail, les femmes peuvent faire face à une discrimination encore plus marquée ou aux effets aggravés après une catastrophe. Il est alors important de mettre en place dès que possible un soutien aux ménages dirigés par une femme, sous la forme de produits alimentaires, de garde d'enfants et d'emplois, mais aussi de réintégration des fillettes à l'école, et de politiques de soutien par le biais de transferts conditionnels imposant des conditions d'accès à l'éducation et aux soins de santé.

Dans certains cas, une catastrophe peut contraindre les femmes, y compris les jeunes filles, à la prostitution. Même s'il n'est pas possible de mettre en place toutes les caractéristiques d'un travail décent au lendemain d'une catastrophe, il faut veiller à identifier les cas exposés à ces formes d'exploitation, qui requièrent une protection sociale immédiate.

# STRATÉGIE DE RELÈVEMENT DU SECTEUR EMSPS

## VISION DU RELÈVEMENT SECTORIEL

La vision décrit le résultat souhaité à long terme pour le relèvement du secteur. Elle doit inclure des mesures d'amélioration des performances sectorielles et de renforcement de la résilience. Des principes directeurs doivent être définis pour guider la stratégie de relèvement et le processus tout entier de façon efficace, transparente et responsable. Ces principes doivent être établis par l'équipe sectorielle sous l'égide du gouvernement. Dans l'idéal, cette vision doit être conforme à la propre vision du gouvernement en matière de développement. Voici un résumé de quelques principes directeurs concernant le relèvement de l'emploi et des moyens de subsistance.

- **Relancer l'économie.** Une relance rapide de l'économie est le meilleur moyen de créer de véritables emplois tout en permettant à la population de s'affranchir dès que possible des secours.
- **S'appuyer sur les secours et la réhabilitation en vue du relèvement et de la création immédiate d'emplois.** Des emplois temporaires peuvent être créés lors des opérations de secours, mobilisant ainsi les femmes et les hommes de la population active locale que la catastrophe a privés de leur travail. Ces emplois permettent d'apporter de l'aide, de surmonter les effets de la catastrophe et de contribuer à la réhabilitation des infrastructures. Cette mesure accélère également le relèvement, fait appel aux ressources locales et procure les revenus nécessaires au lendemain d'une catastrophe, jusqu'à ce que l'emploi et les moyens de subsistance soient rétablis par une reprise économique durable.
- **Privilégier les solutions exigeant beaucoup de main-d'œuvre.** Souvent, les techniques à forte intensité de main-d'œuvre peuvent être utilisées pour les activités de secours et de réhabilitation, qu'il s'agisse de doter les soupes populaires d'effectifs, de déblayer les gravats ou de réparer

les habitations et les routes. Certaines activités exigeant de recourir à de grosses machines (par exemple pour retirer les décombres lourds après un séisme important) ne s'y prêtent pas, mais la plupart des autres activités de secours et de réhabilitation peuvent s'appuyer sur un recrutement important, ouvert aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

- **Réhabiliter les TPE et les PME.** Beaucoup de personnes exerçant une activité indépendante ou salariées dans les petites et moyennes entreprises ne pourront pas reprendre leur travail tant que l'entreprise elle-même ne sera pas rétablie. Il s'agit notamment de remplacer ou de réparer les infrastructures et l'équipement, de renflouer les stocks et le fonds de roulement, de rétablir l'électricité et de restaurer les transports routiers et la communication avec les fournisseurs et les clients.
- **Favoriser les secours et la réhabilitation via des entreprises locales.** Il faut dans la mesure du possible faire appel aux entreprises locales pour les secours et la réhabilitation. Pour cela, il faut leur donner les moyens de participer, conformément aux règles en vigueur, aux appels d'offres pour les travaux publics d'urgence. Cela demande notamment: a) de simplifier les critères de participation aux marchés publics; b) d'instaurer des normes marquant la préférence pour des entreprises locales, intervenant seules ou en association avec d'autres, pour les travaux de secours et de réhabilitation; c) d'aider les entreprises locales en leur donnant les moyens de participer à ces marchés publics (statut juridique, bonne tenue des comptes, respect des obligations fiscales, etc.) et de former leur personnel en ce sens; d) et de faciliter les partenariats entre les sociétés locales et d'autres entreprises (nationales ou étrangères) en vue de la création de co-entreprises. Un règlement complémentaire peut être mis en place pour favoriser l'emploi de travailleurs locaux chaque fois que c'est possible.
- **Former la population active locale** aux compétences indispensables aux secours et à la reconstruction ou leur offrant des perspectives d'emplois durables.
- **Promouvoir le travail décent.** Même pour les emplois temporaires, et plus encore lors du rétablissement des emplois normaux ou permanents, les conditions de travail doivent être conformes aux principes de travail décent adoptés par l'Organisation internationale du Travail.
- **Protéger les travailleurs, les personnes handicapées, les enfants et les femmes de tout abus ou discrimination au travail.** Les situations d'urgence ne justifient en aucun cas les pires formes de travail des enfants, la violence sexiste, l'esclavage, la discrimination et l'exploitation des travailleurs. Les conditions les plus strictes des règlements du travail (contribution à la sécurité sociale, par exemple) peuvent être provisoirement suspendues pendant une situation d'urgence, mais les normes relatives aux pires formes de travail des enfants, à l'esclavage ou aux autres formes de mauvais traitements ne souffrent aucune exception.
- **Reconstruire en mieux.** Les activités de réhabilitation et de reconstruction doivent si possible améliorer la situation antérieure et, en particulier, favoriser la résilience aux phénomènes et catastrophes à venir. Il s'agit de reconstruire en mieux les infrastructures, mais aussi d'améliorer les moyens de subsistance (renforcement des compétences, élargissement de l'accès au marché, respect accru des règlements du travail, etc.).
- **Renforcer la préparation.** Dans les régions exposées aux catastrophes, mais aussi après une catastrophe, il est possible de prendre des mesures pour améliorer sa préparation. Il peut s'agir de construire des dispositifs de protection matérielle (digues et zones inondables, abris anticycloniques, bâtiments parasismiques, etc.), d'améliorer la préparation des entreprises à une participation aux travaux publics de reconstruction et de renforcer les compétences des travailleurs.

## CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

La participation des institutions publiques et privées (collectivités territoriales, antennes locales des administrations, chambres de commerce, syndicats, ONG, PME, etc.) est essentielle pour l'élaboration d'un cadre de relèvement inclusif et ciblé dans le secteur EMSPS. La consultation de ces institutions fait toutefois partie intégrante de l'évaluation EMSPS et doit se répéter tout au long du processus (voir la section 1. Processus d'évaluation et les annexes 3 et 5).

## BESOINS DE RECONSTRUCTION, DE RELÈVEMENT ET D'AMÉLIORATION

En règle générale, les besoins de relèvement désignent les mesures nécessaires pour rétablir le niveau antérieur de production, de consommation et de protection sociale. Si l'objectif demeure de rétablir la situation prévalant avant la catastrophe en matière d'emploi et de moyens de subsistance, il faut dans le même temps s'efforcer de corriger une partie des défauts les plus flagrants selon le principe « reconstruire en mieux ». Il n'est pas question de modifier radicalement le niveau de développement socio-économique préexistant de la zone sinistrée, mais de combler certaines lacunes en proposant des améliorations durables compatibles avec ce niveau de développement.

Le coût des besoins sectoriels de relèvement correspond généralement au coût de restauration ou de remplacement des ressources perdues indispensables à l'emploi de la main-d'œuvre (lieux de travail, machines, routes, électricité, etc.) et à la préservation du niveau d'emploi et de bien-être antérieur. Le relèvement de l'emploi passe par la fourniture d'un travail de courte durée pendant la phase des secours et par le rétablissement facilité des emplois et des marchés à moyen terme.

## PROBLÉMATIQUES DE L'ESTIMATION DES BESOINS DE RELÈVEMENT

Il est important de prendre en compte les points ci-dessous lors de l'estimation des besoins de relèvement généraux.

- Nécessité de rétablir l'accès aux biens et services et de faciliter le relèvement de l'emploi, grâce:
  - Au remplacement des éventaies et des magasins détruits, au rétablissement des chaînes d'approvisionnement, à la réhabilitation des magasins et des entreprises fournissant les biens et services, à la remise en état des routes, etc.;
  - Au remplacement des ressources (bétail tué par la catastrophe, outils et autres équipements, etc.) indispensables à la reprise du travail dans les magasins, les exploitations agricoles et les petites entreprises et, partant, au rétablissement des emplois et des revenus;
  - Au rétablissement de l'accès au crédit, les actifs physiques endommagés pouvant servir de garanties, en plus de l'élimination des obstacles pré-existants à l'accès au crédit (défaut de titre de propriété légale, etc.);
  - Au renflouage du fonds de roulement perdu dans les exploitations agricoles et les autres entreprises (perte de marchandises dans les magasins, perte des réserves de semences dans les fermes, etc.);
  - À la formation à court terme des travailleurs sur les compétences exigées par le processus de reconstruction (construction, électricité, transport, etc.);

- Rétablissement des processus sociaux et de gouvernance relatifs à l'emploi et aux moyens de subsistance et mise en place d'un système de gouvernance pour le placement sur le marché du travail (système d'information, etc.);
- Résolution des risques immédiats et reconstruction en mieux. Sont concernés les besoins d'un endroit sûr et d'une conception sans danger pour les infrastructures à reconstruire, ainsi que les besoins et les coûts relatifs aux technologies et aux pratiques de mise en place de moyens de subsistance résilients et la formation des travailleurs qui seront embauchés pour ces activités;
- Mesures visant à réduire l'impact sur le développement humain, qui peuvent aussi permettre d'étendre l'emploi post-catastrophe (recrudescence des emplois dans les soins de santé d'urgence, les systèmes de distribution de l'aide alimentaire, etc.).

## CRÉATION D'EMPLOIS PENDANT LES OPÉRATIONS DE SECOURS

L'emploi et les moyens de subsistance dépendent des activités économiques. Le relèvement des moyens de subsistance en cas de perte ou d'endommagement suppose de remettre sur pied l'économie. Toutefois, dans les premiers temps (à partir de la période de secours commençant aussitôt après la catastrophe), les emplois ordinaires peuvent être complétés par des emplois d'urgence de courte durée en lien avec les secours engagés. Totalement tributaire des activités et des ressources de secours, ce type d'emploi doit progressivement laisser la place à des emplois tournés vers la reconstruction et la relance de l'économie, même s'ils dépendent encore de l'aide extérieure. Enfin, à l'issue des activités de reconstruction, la structure des emplois doit de nouveau refléter la structure de l'économie et dépendre en premier lieu de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, elle-même liée à l'offre et à la demande de biens et de services.

La création d'emplois doit donc faire partie des objectifs du processus post-catastrophe, en commençant par des emplois temporaires dans les opérations de secours, en poursuivant par des activités de réhabilitation et de reconstruction, avant de se tourner vers une économie redressée dans laquelle la population peut à nouveau gagner sa vie par son travail quotidien, qu'elle soit employée ou à son compte. Les activités requises pendant la phase d'urgence peuvent servir à rétablir temporairement la capacité de la population à gagner sa vie. Il faut pour cela confier ces activités aux travailleurs locaux ayant perdu (provisoirement ou définitivement) leur emploi et leurs moyens de subsistance précédents. La population locale pourra se trouver une occupation temporaire en participant aux nombreuses activités requises lors de la phase d'urgence, allant des travaux manuels au service des soupes populaires. L'évacuation des gravats après un séisme, par exemple, ou le nettoyage des routes après une inondation peuvent être en partie réalisés par les habitants des environs avec des outils simples (même si une partie des tâches exigera un équipement lourd et sera réservée à des entreprises spécialisées éventuellement extérieures à la zone sinistrée).

Presque dans le même temps, en particulier dans les semaines correspondant à la disparition progressive des opérations de secours, la réhabilitation joue un rôle plus important, avec notamment la reconstruction des bâtiments, la remise en état des routes, le nettoyage des rues, la rénovation des infrastructures d'irrigation et de nombreuses autres tâches exigeant un travail manuel et un équipement relativement simple. Là encore, le travail peut être confié à des personnes sur place. Une partie des ressources consacrées aux secours doit donc être réservée à l'embauche de main-d'œuvre locale pendant la période de secours qui suit immédiatement la catastrophe afin de faciliter une transition progressive vers la réhabilitation.

Les emplois procurent un revenu, généralement financier, à la population. Mais ce revenu ne sert à rien s'il n'y a pas de biens et services disponibles sur le marché. De nombreuses entreprises, TPE, PME et grandes entreprises confondues, peuvent voir leurs activités compromises par une catastrophe. Dans le sillage de l'événement, la chaîne d'approvisionnement peut être interrompue. Les personnes qui percevaient un revenu financier (sous forme de rémunération ou d'autres sortes de transfert monétaire) peuvent ne plus trouver les biens et services dont elles ont besoin ou être amenées à faire face à des prix anormalement élevés en raison de la pénurie. La réhabilitation de l'industrie et du commerce se révèle alors essentielle non seulement pour relancer l'emploi, mais aussi pour rétablir la circulation normale des biens et des services.

## RELÈVEMENT DE L'EMPLOI ET RELANCE ÉCONOMIQUE

Il ne sert pas à grand-chose de rémunérer la population si le marché local des produits alimentaires et des autres produits de première nécessité ne fonctionne plus. Il est donc indispensable de remettre les entreprises locales au travail pour que leurs employés puissent dépenser leur salaire et satisfaire leurs besoins élémentaires après une catastrophe. En même temps, les entreprises qui reprennent leur activité ont besoin de main-d'œuvre et contribuent ainsi au relèvement de l'emploi.

**Le relèvement des entreprises** suppose de réhabiliter rapidement les lieux de travail et les marchés locaux, en particulier ceux des très petites, des petites et des moyennes entreprises situées dans la zone sinistrée. La réhabilitation des entreprises repose sur de nombreuses activités apparentées: rétablir l'électricité, renflouer les stocks de marchandises, prêter un nouveau fonds de roulement (monétaire), financer la réparation des boutiques et des éventaires de marché, réparer et remplacer l'équipement perdu, et rouvrir les routes pour permettre le transport des marchandises en provenance ou à destination des entreprises locales. Plus la réhabilitation des entreprises locales sera rapide, plus vite celles-ci pourront reprendre la production et la vente de leurs marchandises et étoffer leurs effectifs.

Par conséquent, au-delà des emplois fournis par l'État dans la phase des secours immédiats, le relèvement de l'emploi et des moyens de subsistance implique la réhabilitation des entreprises locales et des infrastructures essentielles, par le biais d'une embauche temporaire (par l'État) pour des travaux de réhabilitation, ainsi que le rétablissement rapide de l'approvisionnement en énergie et des transports afin de faciliter l'embauche de main-d'œuvre dans les entreprises redémarrant leurs activités.

**Les travaux publics de reconstruction** sont souvent attribués par le biais de marchés publics. Cependant, seules quelques entreprises sont organisées de manière à pouvoir y participer. Pourtant, pour que la reconstruction contribue à la relance de l'économie locale, les entreprises locales doivent autant que possible pouvoir participer à la réalisation de ces travaux en tant que fournisseurs de biens et de services principaux ou secondaires. Par conséquent, il est important de donner aux entreprises locales les moyens de participer aux appels d'offres pour des marchés publics de réhabilitation. Cela peut nécessiter l'adaptation des règles de passation des marchés publics afin de les ouvrir à des entreprises plus locales, agissant seules ou en partenariat avec d'autres sociétés plus importantes.

**Les processus de préparation** aux catastrophes doivent avoir recueilli (avant la catastrophe) des données permettant d'identifier les entreprises susceptibles de participer aux travaux de réhabilitation. Dans l'idéal, des mesures ont été prises en amont pour préparer les entreprises à une telle situation et s'assurer qu'elles respectent parfaitement les règles et règlements applicables pour participer à des marchés publics de reconstruction et de réhabilitation.



Les compétences requises doivent être évaluées. L'évaluation des besoins de relèvement dans différents secteurs de l'économie (voirie, électricité, agriculture, industrie, bâtiment, etc.) doit dicter les priorités des projets de réhabilitation, ces dernières déterminant le type d'activité à réaliser en premier et les compétences requises pour cela. Ces travaux peuvent exiger des compétences qui n'existent pas localement, ou que seul un petit nombre de travailleurs des environs possède. Une évaluation des compétences nécessaires et disponibles dans la zone sinistrée peut donner lieu à un programme de formation rapide sur les compétences fondamentales. Dans certains cas, la réhabilitation fondée sur les principes d'une reconstruction « en mieux » peut induire le recours à de nouvelles technologies de construction exigeant de nouvelles compétences (voir l'encadré ci-dessous).

**Étude de cas:** La construction de maisons parasismiques dans la province de Sumatra-Ouest

Après le tremblement de terre qui a frappé la province indonésienne de Sumatra-Ouest en 2010, des organismes internationaux ont suggéré une nouvelle technologie pour bâtir des maisons moins chères et plus résistantes au séisme que les habitations traditionnelles. Cette nouvelle technique demandait d'investir dans des presses produisant des blocs de boue séchée et des blocs de béton s'imbriquant sans avoir besoin de plâtre. Ces blocs de maçonnerie ont été utilisés pendant la reconstruction dans certaines zones sinistrées. Une maison bâtie à l'aide de cette technologie revenait environ 40 % moins cher que les logements (non parasismiques) habituellement utilisés dans la région.

Le système présentait le net avantage de pouvoir créer des emplois durables, puisque la technique continuerait d'être demandée même après la phase de réhabilitation, dans l'hypothèse où les familles locales choisiraient cette technologie pour construire, agrandir ou rénover leur logement.

Le gouvernement peut encourager par ses politiques les nouveaux types de construction (parasismique, dans le cas de Sumatra-Ouest) afin de stimuler la demande. Ainsi, les emplois créés dans le sillage d'une catastrophe pour la reconstruction des logements pourraient devenir pérennes, en fonction de la demande créée au cours de la période post-catastrophe.

Voici des exemples de besoins de relèvement dans le secteur EMSPS.

## **Rétablir la prestation de services et l'accès aux biens et services**

### **Emploi temporaire (en veillant à ce que les offres soient ouvertes autant aux femmes qu'aux hommes)**

- Identifier les activités de secours et de reconstruction qui peuvent être exécutées dans le cadre de programmes à forte intensité de main-d'œuvre mobilisant la population active locale.
- Estimer les fonds nécessaires à des programmes de travail rémunéré afin de soutenir les activités de secours et de réhabilitation après la catastrophe (nettoyage des routes, déblaiement des gravats, soupe populaire, réhabilitation des systèmes d'irrigation, etc.). Ces ressources intègrent les salaires, les outils et les autres coûts accessoires (transport, supervision, etc.) à des tarifs adéquats.

### **Reprise du travail dans les établissements sinistrés**

- Rétablir l'électricité dans les magasins, les ateliers, les usines et autres bâtiments pour leur permettre de reprendre leurs activités.
- Dresser la liste, localité par localité, des établissements industriels tributaires de l'électricité, en instaurant (si nécessaire) un ordre de priorité pour le rétablissement du courant.

- Dresser la liste, localité par localité, des usines et des établissements commerciaux ayant besoin que l'on reconstruise leurs infrastructures, que l'on remplace ou répare leur équipement ou que l'on renouvelle les stocks perdus. Faciliter les réparations des bâtiments et des équipements endommagés, y compris l'achat de pièces de rechange, la réparation des infrastructures et le réapprovisionnement des stocks. À cette fin, attribuer des lignes de crédit d'urgence aux TPE et aux PME.
- Réhabiliter les réseaux d'irrigation et autres infrastructures et équipements agricoles (silos, enclos, outils, trapeuses, tracteurs, etc.) à remplacer ou à réparer. Cela peut concerner également les installations et les équipements de stockage et de transformation des produits agricoles (moulins, etc.).
- Déterminer les importations requises en raison de la limitation de l'offre nationale.
- Identifier les TPE et PME rurales et urbaines ayant besoin d'une aide au relèvement (y compris des conditions de crédit avantageuses pour les remplacements ou les réparations).
- Mettre à disposition des services financiers susceptibles d'aider à la réhabilitation ou de favoriser le relèvement et le développement des entreprises.
- Réhabiliter les routes d'accès rurales afin de raccorder les zones sinistrées aux marchés et aux fournisseurs.

### **Renforcement de l'emploi, de l'employabilité et des moyens de subsistance**

- Établir rapidement des services d'information sur l'emploi et des bases de données sur l'offre et la demande de main-d'œuvre dans les différentes localités sinistrées, avec la participation des autorités locales, des employeurs et des syndicats. Les coûts comprennent l'assistance technique à la mise en place des services, la formation du personnel clé et le matériel informatique et de communication en vue de la création d'un réseau interconnecté.
- Instaurer des formations en vue de l'apprentissage des compétences spécifiques requises par la situation post-catastrophe (conduite, exploitation des machines, construction parasismique, etc.). Estimer le nombre de travailleurs à former, les principales compétences à acquérir, les sites prioritaires, la création d'offres d'emploi pour les femmes comme pour les hommes et la possibilité pour les personnes handicapées de participer à ces programmes.

### **Relance économique**

- Relancer l'activité des très petites et des petites entreprises pour recréer des emplois et des revenus, mais aussi pour offrir des débouchés aux biens et services essentiels requis dans les premiers temps de la phase de relèvement.

### **Rétablir la gouvernance et les processus sociaux**

- Rétablir le fonctionnement minimal des administrations (et de leur antenne locale dans les zones sinistrées) compétentes en matière de relèvement de l'emploi (service d'information sur l'emploi et de placement, versement des allocations de chômage, services de formation des travailleurs, etc.).
- Rétablir le fonctionnement minimal des administrations dans les zones sinistrées en vue d'assurer les services publics et de permettre aux fonctionnaires de reprendre le travail.
- Réparer ou reconstruire les infrastructures et les équipements de bureau des édifices gouvernementaux de la région.

- Soutenir les coopératives rurales, les associations d'agriculteurs, les groupes de femmes, les syndicats, etc.

### **Réduire les risques et reconstruire en mieux**

- Promouvoir des moyens de subsistance résistants aux catastrophes grâce au recours à des technologies agricoles améliorées (pour le drainage, par exemple).
- Protéger les lieux de travail et la capacité de production (en construisant des digues ou en établissant des zones inondables qui protégeront les terres agricoles et les habitations des risques d'inondation, en créant des bureaux parasismiques, etc.).
- Construire des édifices publics sûrs, accessibles aux personnes handicapées et offrant une protection en cas de nouvelle catastrophe (tels que des écoles et bureaux construits sur des piliers de béton pour servir d'abri en cas d'inondation ou de cyclone).
- Mettre en place des normes de conception résistante aux phénomènes dangereux pour les logements et les infrastructures de production (construction de nouveaux bâtiments, investissements dans l'irrigation, modernisation d'installations existantes, construction de bateaux sûrs, etc.).
- Mettre en place ou améliorer les systèmes de préparation aux catastrophes concernant l'emploi et les moyens de subsistance: registres locaux des habitations et des bureaux, préparation des entreprises locales à la participation aux efforts de reconstruction, systèmes d'information sur l'emploi à l'échelle locale et régionale, formations sur les compétences à prévoir après une catastrophe, développement des entreprises locales se consacrant à la construction de bâtiments résistants, etc.

Il faut éviter le double comptage des besoins et des coûts du relèvement, par exemple en comparant les besoins recensés dans le secteur agricole et ceux de l'industrie, du commerce et du tourisme. Les besoins pris en compte pour l'emploi et les moyens de subsistance concernent uniquement le relèvement de l'activité économique, le rétablissement des emplois et les démarches visant à renforcer la sécurité et la résilience des moyens de subsistance. Les besoins pour la préparation aux catastrophes doivent inclure, comme indiqué, la préparation à la fourniture de formations et de services de placement dans des conditions d'urgence, la participation des entreprises locales aux travaux de reconstruction, ainsi que d'autres mesures ciblant le relèvement de l'activité économique, de l'emploi, des moyens de subsistance et de la protection sociale.

## **PLAN DE RELÈVEMENT SECTORIEL**

Conformément au Volume A, le plan de relèvement du secteur EMSPS doit être formulé selon un modèle axé sur les résultats et comprendre, à ce titre:

1. Les besoins prioritaires;
2. Les interventions requises;
3. Les produits attendus;
4. Les coûts de relèvement;
5. Les objectifs visés.

Le tableau ci-dessous donne un exemple de plan de relèvement pour l'emploi axé sur les résultats.

Besoins prioritaires pour le relèvement	Interventions	Produits attendus	Coûts de relèvement	Objectifs visés
Former les travailleurs (H/F) aux compétences exigées par la situation post-catastrophe	<ol style="list-style-type: none"> <li>Détermination des compétences requises et de leur emplacement</li> <li>Organisation des centres de formation</li> <li>Recrutement et formation des formateurs (H/F)</li> <li>Exécution des actions de formation</li> <li>Placement des stagiaires (en coordination avec les autorités locales et les services d'emploi)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Au moins six compétences décisives recensées dans les localités de la zone sinistrée</li> <li>Au moins 10 centres de formation organisés et entrés en service</li> <li>25 formateurs recrutés et formés (% H/F)</li> <li>50 actions de formation réalisées pour 2 500 stagiaires (% H/F)</li> <li>2 500 stagiaires (% H/F) placés dans des emplois adaptés pour mettre en pratique leurs nouvelles compétences</li> </ol>	7 650 000 dollars US	Formation dispensée à 2 500 personnes (% H/F) sur six compétences décisives pour le relèvement post-catastrophe

**Remarque:** Cet exemple se limite à une seule politique du plan de relèvement EMSPS, à savoir la formation des travailleurs aux compétences requises après une catastrophe. Il est recommandé de créer des tableaux ou plans de ce type pour chaque politique ou stratégie.

### ESTIMATION DES COÛTS RELATIFS AUX BESOINS EN MATIÈRE DE RELÈVEMENT DE L'EMPLOI

La plupart des coûts induits par le rétablissement de l'emploi et des moyens de subsistance recourent ceux du relèvement des principaux secteurs de production (agriculture, industrie, transports, commerce de gros et de détail, etc.). Toutefois, certains coûts sont spécifiques à ce secteur et n'apparaissent pas dans les estimations des besoins des autres secteurs. Ils doivent alors être budgétés. Par exemple:

- Coûts de formation de la main-d'œuvre.** Il s'agit d'estimer le nombre de personnes à former et le coût unitaire de la formation. Celui-ci intègrera: la rémunération, les frais de transport et les indemnités journalières des formateurs, et (dans certains cas) le coût du rassemblement des participants d'une zone pour les former dans un lieu donné. Des mesures spécifiques peuvent se révéler nécessaires pour inclure les femmes dans les formations (salles séparées, recours à des formatrices, frais supplémentaires de transport et de garde d'enfants).

- **Coût de l'emploi de courte durée.** Nombre de personnes à employer dans les programmes de travail rémunéré pour les opérations de secours et de réhabilitation, multiplié par le tarif fixé pour une journée de travail. À cela peut s'ajouter le coût des outils et autres équipements à fournir aux personnes recrutées pour qu'elles puissent effectuer leur travail. Là encore, des mesures spécifiques peuvent se révéler nécessaires pour inclure les femmes dans ces programmes (en prévoyant par exemple un supplément pour le transport et la garde d'enfants).
- **Coût de réhabilitation des TPE et des PME** pour relancer leur activité et stimuler la demande de main-d'œuvre. Ce coût peut être en partie supporté par l'établissement et en partie couvert par des fonds publics. Selon le cas, l'aide publique prendra la forme de transferts ou de conditions de crédit favorables en vue des réparations (bâtiment, équipement), du renouvellement des stocks et du renflouage des fonds de roulement (pour assumer les salaires journaliers et autres besoins financiers similaires). Les micro-entrepreneurs et certaines petites entreprises peuvent bénéficier de transferts, tandis que les établissements plus importants auront droit à des crédits d'urgence à des conditions privilégiées.
- **Coût des systèmes d'information sur l'emploi.** Doivent y figurer les coûts de création d'un réseau de registres locaux pour l'offre et la demande de main-d'œuvre dans divers domaines de compétences et d'activités, ainsi que les moyens d'interconnexion de ces registres (Internet, etc.) pour mettre en relation les entreprises et les travailleurs de toutes localités. La mise en place de ces systèmes peut être progressive: des services locaux (municipaux) peuvent être établis peu après la catastrophe, l'interconnexion à d'autres services locaux suivant peu après. Parmi les coûts à prendre en compte peuvent figurer: la formation initiale et l'assistance technique aux autorités locales en vue de la mise en œuvre des services; l'équipement informatique si possible (une fois l'électricité rétablie dans les bâtiments municipaux); la connexion à Internet si possible; et les programmes de travail rémunéré pour embaucher du personnel aussitôt après la catastrophe (pour une durée maximale de six mois dans la plupart des cas).

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

### PARTENARIATS, COORDINATION ET GESTION

Décrivez les principales modalités de partenariat, de coordination et de gestion entrant dans le cadre du processus de relèvement pour le secteur EMSPS. Par exemple:

- Les modalités de partenariat avec les groupes thématiques propres à certains secteurs (agriculture, industrie, commerce, transports, infrastructures de base);
- Les modalités de coordination avec le gouvernement, la société civile, les organisations locales du secteur privé (syndicats, chambres de commerce);
- Les modalités de gestion au sein du gouvernement concernant le processus de relèvement de l'emploi;
- Les modalités relatives à la gestion interinstitutions: unité de coordination et systèmes similaires, services d'appui à mettre en place (bureaux, ressources humaines, etc.).

## SUIVI ET ÉVALUATION

En ce qui concerne le secteur EMSPS, la responsabilité du suivi et de l'évaluation incombe habituellement au ministère du Travail (ou au secteur public équivalent). Ses principaux instruments sont:

- Les Indicateurs De Réalisation Du Programme (Nombre De Personnes Formées Par Période, Etc.);
- Les Indicateurs Objectifs Du Marché Du Travail (Enquêtes Nationales Ou Localisées Sur Le Marché Du Travail, Etc.).

## MÉCANISMES DE COORDINATION ET LIAISON AVEC L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

La stratégie de relèvement du secteur EMSPS doit décrire les liens avec d'autres secteurs (agriculture, commerce, etc.). Elle doit préciser comment les questions transversales seront prises en compte durant la mise en œuvre, notamment la réduction des risques de catastrophe, le genre, le travail des enfants, l'environnement, les droits fondamentaux, le VIH/sida et toute autre question jugée nécessaire. Ces sujets doivent être abordés en parallèle avec les dispositions correspondantes des autres secteurs, et dans les chapitres consacrés aux questions transversales.

Décrivez comment le relèvement du secteur EMSPS s'inscrit dans les objectifs et les priorités du pays en matière de développement économique et social, ainsi que l'appui qu'il leur apportera, en alignant si possible le processus de relèvement sur les grands objectifs stratégiques nationaux de développement. Examinez:

- Les objectifs nationaux relevant des objectifs de développement durable ou d'autres accords du même ordre sur le développement international;
- Les politiques nationales d'emploi;
- Les plans nationaux de développement et les programmes de réduction de la pauvreté;
- Les instruments de planification d'application internationale, comme le plan-cadre des nations unies pour l'aide au développement (pnuad), le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (dsrp), etc.

## HYPOTHÈSES ET CONTRAINTES PRINCIPALES

Établissez les principales hypothèses posées afin de mener à bien le relèvement du secteur EMSPS, de renforcer la résistance aux chocs ultérieurs et d'améliorer la préparation aux éventuelles catastrophes futures. Décrivez également les principales contraintes susceptibles de freiner le processus de relèvement, en indiquant comment les surmonter. Voir l'annexe 5 pour en savoir plus sur le caractère adapté et réaliste des interventions dans le secteur EMSPS.



## ANNEXE 1: QUESTIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX DONNÉES DE RÉFÉRENCE

**Micro-données et rapports publiés.** De nombreux bureaux nationaux de statistique peuvent fournir (pour un exercice d'évaluation des besoins post-catastrophe) les bases de données de leurs enquêtes (et recensements, parfois) dans l'ensemble du pays ou dans les zones sinistrées, qui contiennent des informations sur les ménages (ou habitations) et les individus. Souvent, les rapports publiés à ce sujet ne sont pas assez détaillés pour permettre la définition de données de référence pour la zone sinistrée. Les tables de recensement sont rarement disponibles pour de petites subdivisions territoriales (districts, municipalités, villages) et la plupart des enquêtes par sondage donnent des résultats moins fiables à cette échelle que pour les grandes subdivisions (provinces, régions), en raison de la taille limitée des échantillons du sondage. Ces micro-données peuvent être soumises à une nouvelle analyse en vue de produire des résultats plus détaillés ou plus adaptés selon les besoins, à condition que l'échantillon soit suffisamment important.

À défaut d'informations concernant le plus bas niveau d'agrégation, il est possible de les remplacer par la moyenne régionale ou provinciale. Il faudra alors veiller à appliquer la valeur la plus adéquate. Ainsi, s'il n'existe pas de données distinguant milieu rural et milieu urbain à l'échelle des districts, on pourra recourir à des paramètres régionaux qui seront appliqués aux zones rurales et urbaines sinistrées.

Les bases de données des recensements et des enquêtes peuvent être analysées à l'aide de logiciels de statistique standards pour obtenir les tableaux nécessaires ou quantifier certains paramètres moyens (taille de la population active occupée par ménage, p. ex.) dans chaque subdivision territoriale. Citons notamment SPSS, SAS et Stata, entre autres. L'équipe d'évaluation des besoins post-catastrophe doit comporter des membres capables de réaliser une analyse statistique des données d'enquête ou de recensement et d'utiliser les logiciels de statistique pertinents.

Au Pakistan, pour évaluer l'impact des inondations de 2010 sur l'emploi, les données officielles se sont appuyées sur le nombre de logements totalement ou partiellement détruits, selon l'hypothèse d'un ménage par logement. Les données de référence provinciales sur les personnes employées par ménage, récemment mesurées par une enquête sur la population active, ont été appliquées à tous les districts de chaque province. En outre, la plupart des ménages touchés étant ruraux et pauvres (ou proches du seuil de la pauvreté), ce sont les chiffres des personnes employées dans les ménages ruraux pauvres qui ont été privilégiés.

Il est à noter qu'il existait en l'occurrence une autre enquête récente, l'étude sur la mesure du climat social et des niveaux de vie au Pakistan, dont l'échantillon était assez important pour garantir la représentativité de chaque district. Elle n'a cependant pas été retenue, car ses mesures en matière d'emploi étaient moins complètes.

Il est possible de faire appel à des techniques plus complexes pour estimer les valeurs de référence de zones réduites, telles que les techniques d'estimation concernant des secteurs restreints. Cela arrive souvent lorsque la variable recherchée (le revenu des ménages, par exemple) n'est pas disponible dans les recensements, mais seulement dans les enquêtes par sondage. Ces dernières ne sont cependant fiables qu'à l'échelle régionale en raison des limitations relatives à la taille des échantillons et à la conception du sondage.

Pour estimer le revenu moyen, ou la prévalence de la pauvreté liée au revenu (lorsque celui-ci est situé sous le seuil de pauvreté), dans des zones réduites, la **méthode d'estimation concernant** des secteurs restreints se décompose en trois étapes:

- À partir des données d'enquête, établir une équation de régression estimant le revenu d'un ménage en fonction d'autres caractéristiques également prises en compte dans le recensement (niveau d'instruction du chef de ménage, profession, conditions de vie, etc.).
- Appliquer l'équation aux données sur les ménages recensés, afin de calculer la variable manquante (le revenu) à l'aide des variables sélectionnées.
- Appliquer les estimations qui en résultent à l'échelle des ménages afin de produire des mesures globales pour les zones restreintes ou les districts (revenu par habitant ou pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté). Les indicateurs concernant des zones réduites ne sont pas des variables fiables au niveau des ménages ou des individus. Ils doivent avant tout servir au calcul d'estimations générales pour les zones ou districts en question dans leur globalité.

Les micro-données des recensements peuvent inclure l'ensemble des ménages et des individus dénombrés, ou un échantillon suffisant (habituellement compris entre 2 et 10 % du dénombrement). Certains instituts nationaux de statistique fourniront des échantillons du recensement, tandis que d'autres mettront à disposition l'intégralité de la base de données pour la zone sinistrée. De grands échantillons des recensements récents de la population de nombreux pays sont également disponibles dans des archives internationales publiques telles que [www.ipums.org/www.ipums.org/](http://www.ipums.org/www.ipums.org/). Les échantillons des recensements (comme ceux de l'IPUMS ou des bureaux nationaux de statistique) sont en règle générale suffisamment importants pour être représentatifs de zones restreintes telles que les districts ou les municipalités.

**Actualisation des données de référence pré-catastrophe.** Il est parfois nécessaire d'actualiser les données de référence lorsqu'elles proviennent d'un recensement ou d'une enquête datant de bien avant la catastrophe. Les chiffres de la population doivent être les premiers corrigés. La structure interne relative de la population (âge, sexe, emploi, etc.) peut être reprise du dernier recensement ou de l'enquête la plus récente, car les proportions n'auront pas beaucoup varié en quelques années, mais les valeurs absolues doivent être actualisées à la date (ou l'année) de la catastrophe.

La population totale de la zone sinistrée peut être calculée en appliquant les taux de croissance estimatifs aux chiffres absolus les plus récents (dernier recensement, par exemple) pour obtenir une estimation de la population actuelle.

Il faudra utiliser, dans la mesure du possible, le taux de croissance de la région concernée, ou des taux de croissance distincts pour les zones rurales et urbaines. Si ces valeurs locales ne sont pas disponibles, on pourra s'appuyer sur le taux de croissance de la population nationale. Cette solution peut cependant se révéler imprécise dans plusieurs cas, notamment: i) sur de longues périodes (plus de cinq ans); ii) si la population rurale est la seule (ou la principale) concernée; iii) si la structure de la population a changé; iv) si le taux de croissance varie selon les subdivisions territoriales (ou selon le milieu rural ou urbain); et/ou v) si le taux de croissance démographique des régions rurales diffère du taux national. Les régions rurales voient généralement leur population augmenter plus lentement que les régions urbaines en raison de l'exode rural. L'institut national de la statistique de nombreux pays peut produire des projections démographiques officielles pour les principales subdivisions territoriales (voire les subdivisions mineures) et pour les régions urbaines et rurales. Il faudra toutefois s'assurer de la validité de ces scénarios.

**Ajustement des omissions des recensements.** Chaque recensement omet certains ménages et individus pour diverses raisons. Cette omission peut être importante dans les régions en proie à des conflits violents ou à des tensions ethniques, ou dans celles qui n'étaient pas accessibles au moment du recensement en raison d'inondations ou d'intempéries. Elle sera particulièrement marquée dans les localités et districts où le dénombrement n'a pas été réalisé ou est incomplet. Si une catastrophe se produit dans l'une de ces régions, les retours du recensement disponibles risquent d'être erronés ou devront être ajustés.

**Classification des ménages par type de moyens de subsistance.** Les moyennes ont leur utilité, mais il est important de préparer dès que possible une classification des ménages en fonction de l'emploi et des autres sources de revenus déclarées dans les recensements et les enquêtes.

Les ménages peuvent simplement être classés en fonction de l'emploi du chef de ménage, sans tenir compte des autres membres. Ils seront ainsi classés dans des groupes différents selon que le chef de ménage (homme ou femme) tient une petite exploitation agricole, exerce une activité indépendante non agricole, emploie d'autres personnes ou est salarié, au chômage ou inactif (dans ce dernier cas, il sera possible de distinguer ceux qui perçoivent des retraites, des rentes ou des transferts de fonds). Pour cela, il faut disposer d'un tableau indiquant la profession des chefs de ménage pour chaque région. Si aucun tableau de ce type n'est publié, il peut être obtenu en traitant les micro-données des enquêtes et recensements récents.

Cela étant, de nombreux ménages comptent plusieurs membres dans la population active. Parfois, à défaut du chef de ménage, c'est un fils ou une fille qui en fait partie. Une typologie plus élaborée des ménages, reposant sur le traitement des micro-données, peut tenir compte des diverses activités exercées dans les ménages.

Ils peuvent alors être répartis par catégories de travailleurs (ou d'inactifs) du ménage, en exploitant également (le cas échéant) les données relatives aux revenus fonciers ou aux transferts. Voici une classification possible, fondée sur l'ensemble des activités représentées dans le ménage:

- **Ménages d'employeurs:** au moins un des membres du ménage est employeur, tous secteurs confondus, quelles que soient les autres activités exercées.
- **Ménages de petits exploitants agricoles:** aucun membre du ménage n'est employeur. Un membre au moins exerce une activité agricole indépendante. L'existence d'autres activités est facultative.
- **Ménages de travailleurs indépendants non agricoles:** dans le ménage, personne n'est exploitant agricole ni employeur. Un membre au moins exerce une activité indépendante de nature non agricole. L'existence d'autres activités (salariées, etc.) est facultative.
- **Ménages de salariés:** un membre du ménage au moins est salarié. Aucun n'est employeur ni n'exerce d'activité indépendante. Dans la mesure du possible et si cela se justifie, les ménages où l'on exerce une activité salariée permanente pourront être distingués de ceux déclarant des activités occasionnelles.
- **Ménages sans emploi:** ce groupe est composé de tous les ménages dans lesquels aucun membre n'est employé. Compte tenu de l'hétérogénéité des situations possibles, il pourra s'il y a lieu être subdivisé en plusieurs catégories. Ce groupe de ménages peut dépendre d'autres moyens de subsistance: retraites, transferts de fonds, revenus fonciers (loyers, etc.). Si la cohorte est importante, des informations pourront être fournies sur leurs sources de revenus. Le groupe peut inclure

des ménages où les personnes actives sont actuellement sans emploi, ainsi que des ménages dont tous les membres sont inactifs (personnes âgées ou handicapées n'exerçant habituellement aucune activité ou ne cherchant pas d'emploi, par exemple).

Il peut arriver que certains groupes doivent être quantifiés: ménages dirigés par une femme, tributaires de la pêche ou exerçant toute autre activité jugée pertinente aux fins de l'analyse.

### Activité indépendante et direction du ménage

Dans de nombreux pays, lorsque plusieurs membres du ménage travaillent à leur compte, le chef de ménage est classé comme « exerçant une activité indépendante », et les autres membres comme « aide familiale non rémunérée ». Si tel est le cas, le nombre de travailleurs indépendants correspond à peu près au nombre de chefs de ménage exerçant une activité indépendante (à l'exception des cas relativement rares où deux membres d'un même ménage exercent des activités indépendantes différentes).

Voici des exemples de calcul pour distinguer le nombre de personnes travaillant à leur compte dans l'agriculture des autres secteurs, en milieu rural comme en milieu urbain:

- Exercice d'une activité indépendante agricole (éventuellement urbaine)
- Activité indépendante dans d'autres activités rurales = activité indépendante en milieu rural – activité indépendante agricole en milieu rural
- Autres activités rurales = total des ménages ruraux – activité indépendante en milieu rural
- Activité indépendante non agricole en milieu urbain
- Autres activités urbaines = total des ménages urbains – activité indépendante non agricole en milieu urbain

**Principaux indicateurs de l'emploi pour les petites collectivités territoriales frappées par une catastrophe.** Les catastrophes frappent habituellement des points localisés, et non des territoires ou des pays entiers. L'estimation des données de référence dans la zone sinistrée exige des informations sur la taille et la structure de l'emploi dans la plus petite subdivision pertinente. Les noms des subdivisions territoriales varient selon les pays. Par simplicité, les exemples ci-après supposent que le pays étudié est composé de régions éventuellement divisées en provinces, chaque province étant constituée de districts. Il s'agit ici d'estimer la situation de référence au niveau du district. Toutefois, il n'est pas rare que les enquêtes par sondage produisent uniquement des résultats de portée régionale ou provinciale. Les tables de recensement par district ne sont pas monnaie courante. Les tables de recensement pourront par exemple se contenter d'indiquer la population totale de chaque district (éventuellement en distinguant les zones rurales et urbaines), sans informations complémentaires, notamment des données sur l'emploi dans le district. De ce fait, il est souvent recommandé de commencer par la population totale du district (éventuellement ventilée par zone urbaine ou rurale) et d'appliquer les pourcentages obtenus pour la province ou la région concernée afin d'estimer les principaux indicateurs du district. En voici quelques exemples:

#### Population et ménages:

- Population actuelle du district (avant la catastrophe) = projection du dernier recensement (en tenant compte si possible des omissions éventuelles). Si aucun recensement récent ne donne de résultats à l'échelle du district, recourir à d'autres estimations (officielles si possible). Le résultat pourra concerner le district tout entier, ou distinguer les zones rurales et urbaines.

- Nombre actuel de ménages dans le district (avant la catastrophe):
  - Si ces données sont disponibles à l'échelle du district, voir (a).
  - Dans le cas contraire, appliquer (c) et (d).
- Taille moyenne des ménages (personnes par ménage). Si les données ne sont pas disponibles pour le district, appliquer les données relatives à la province. S'il n'y en a pas non plus pour la province, prendre celles pour la région. Lorsque la taille des ménages varie selon le milieu urbain ou rural, calculer séparément, si possible, les deux valeurs.
- Estimation du nombre actuel de ménages (avant la catastrophe) dans chaque zone = (a) ÷ (c).

### **Population active:**

- Population active rapportée à la population totale. Issue du dernier recensement ou de l'enquête la plus récente, pour la plus petite subdivision disponible (probablement la région ou la province). Estimation possible pour la population totale du district, ou en distinguant zones rurales et zones urbaines.
- Population active actuelle (avant la catastrophe) = (a) × (e).
- Population active actuelle par ménage (avant la catastrophe) = (f) ÷ (b) ou (f) ÷ (d).

### *Principaux composants de la population active:*

#### **Petits exploitants agricoles**

- Petits exploitants agricoles rapportés à la population active totale (ou rurale) = estimation du dernier recensement ou de l'enquête la plus récente, éventuellement pour la province ou la région
- Nombre actuel de petits exploitants agricoles sur le territoire visé, par rapport à la population active = (f) × (h).
- Petits exploitants agricoles par ménage (nbre de petits exploitants par rapport au nbre de ménages) = (i) ÷ (b) ou (i) ÷ (d).

#### **Autres activités**

Les mêmes méthodes peuvent être appliquées pour estimer la taille de la population (avant la catastrophe) dans les autres grands groupes d'occupation: activité indépendante dans le commerce de proximité, salariés occasionnels ou permanents, pêcheurs et autres. Les chiffres de certaines professions sont parfois disponibles dans un recensement économique précédent, ou auprès des organisations professionnelles, des archives municipales ou villageoises, des chambres de commerce locales et autres sources similaires. Là encore, il est important que les informations recueillies ne se limitent pas à des chiffres et soient ventilées par âge et par sexe.

## ANNEXE 2: EXEMPLES DE DONNÉES DE RÉFÉRENCE PRÉ-CATASTROPHE

Il faut collecter des données de référence sur la zone sinistrée à l'échelle territoriale la plus détaillée possible. Elles peuvent provenir des recensements de population (population totale, recensements économiques et agricoles) et des enquêtes sur les ménages (sur la population active, les dépenses des ménages, etc.). Des renseignements complémentaires pourront être obtenus dans les registres des villes et villages, dans des études qualitatives sur les moyens de subsistance, etc.

### Variables socio-économiques

- Chiffres (actualisés) de la population, ventilés par sexe, par âge et par zone rurale ou urbaine
- Nombre de ménages (urbains/ruraux)
- Indice de développement humain (du pays, de la région/province, de la zone sinistrée)
- Dénombrement de la population pauvre
- Accès aux services de base (eau et assainissement, santé, etc.)
- Prix de vente des produits de première nécessité
- Population active par ménage (nombre de personnes occupées divisé par le nombre de ménages)
- Structure de l'emploi (par secteur et situation dans la profession)
- Principales activités de subsistance (agriculture, pêche, activité salariée, non agricole, indépendante, etc.) et effectifs de chaque catégorie
- Taux de salaire local pour la main-d'œuvre occasionnelle non qualifiée, à rapporter au prix local des produits de première nécessité

### Institutions relatives à l'emploi

- Associations professionnelles (syndicats, coopératives, etc.): emplacement, zones couvertes, conditions d'adhésion, coordonnées
- Organisations d'employeurs (chambres de commerce, etc.): emplacement, zones couvertes, conditions d'adhésion (et entreprises affiliées), coordonnées
- Services publics de l'emploi (services municipaux d'information sur l'emploi), y compris (dans l'idéal) des informations sur leur capacité effective (effectifs, équipement, services proposés)
- Entreprises locales capables de participer ou autorisées à participer aux appels d'offres pour des travaux publics (bâtiment et autres activités)

## ANNEXE 3: RECOMMANDATIONS POUR LES ENTRETIENS LORS DES VISITES SUR LE TERRAIN

### Sources d'information clés dans les bureaux de province ou de district

1. Quels sont les principaux moyens de subsistance de la population locale ?
2. Les femmes gagnent-elles leur vie différemment des hommes ? Si oui, pouvez-vous expliquer ?



3. Quels sont les groupes les plus vulnérables ? Où sont-ils situés ? Quelles sont leurs relations avec les groupes qui gagnent leur vie ?
4. Quels ont été les groupes les plus touchés ? Pourquoi ?
5. Quelles ont été les conséquences générales de la catastrophe sur les moyens de subsistance de la population locale ?
  - **À retenir:** La proportion d'entreprises et de magasins fermés ou effondrés, la proportion d'exploitations agricoles ou de cultures inondées ou sinistrées, les routes fermées, les marchés communaux, etc.
6. Que fait la population pour s'en sortir ? Quelles seront ses réactions probables ?
  - **À retenir:** les déplacements de population, la surexploitation des ressources naturelles, la liquidation des biens, le rationnement, etc.
7. Quelles sont les priorités immédiates à soutenir ?
8. Que peut-on attendre des organismes publics et non gouvernementaux intervenant sur les lieux ?
9. Que faut-il changer en prévision du relèvement durable des populations touchées et pour réduire leur vulnérabilité future face à des phénomènes identiques ?

### **Entrepreneurs et chefs de PME**

1. Quel est le montant estimé des dommages subis par les locaux, l'équipement, les machines, les matières premières et les produits finis (coût de reconstruction ou de remplacement) ?
2. L'entreprise fait-elle face à une augmentation de ses frais d'exploitation (hausse des coûts du matériel et du transport, nettoyage, démolition, réparation) ?
3. L'entreprise enregistre-t-elle une baisse de son chiffre d'affaires (moins de clients, contrats annulés, etc.) ?
4. L'entreprise enregistre-t-elle une baisse de productivité (perte de la main-d'œuvre qualifiée, sous-emploi des effectifs, etc.) ?
5. Quels sont les facteurs limitant (ou susceptibles de limiter) cette disponibilité dans les semaines et les mois à venir ?

### **Responsables locaux et ménages**

1. Comment la population gagnait-elle sa vie avant la catastrophe ?
2. Recenser les compétences existant au sein de la communauté et des ménages.
3. Quels types de dommages la catastrophe a-t-elle provoqués ?
4. Quels ont été les effets de la catastrophe sur les moyens de subsistance ?
5. Dresser la liste des entreprises qui ont cessé de travailler et les causes des pénuries de marchandises ou de ressources (destruction des récoltes, disparition du bétail, endommagement des infrastructures de transport des produits, effondrement des bâtiments, etc.).

6. Dresser la liste des principaux facteurs qui aideraient les particuliers et les entreprises à reprendre leur activité.
7. À quels mécanismes d'adaptation et stratégies de subsistance les ménages recourent-ils pour s'en sortir ? Sont-ils efficaces ? Sont-ils viables ou préjudiciables à long terme ?
8. Quelles sont les capacités et les perspectives de l'économie locale en matière de relèvement des moyens de subsistance ?
9. Quel était le niveau de salaire des travailleurs qualifiés et non qualifiés, y compris les travailleurs occasionnels, avant la catastrophe ? Quel est le niveau de salaire actuel (le cas échéant) des travailleurs occasionnels après la catastrophe ?

## ANNEXE 4: ESTIMATIONS DE L'IMPACT SUR L'EMPLOI

Les fluctuations des processus de production et les autres répercussions de la catastrophe peuvent provoquer une baisse de l'emploi à court et à moyen terme. Compte tenu des sources de données et des méthodes d'estimation très différentes entrant en jeu, l'analyse de l'impact sur l'emploi distingue généralement les secteurs agricole et non agricole. La baisse de l'emploi est chiffrée en mois-personne pour chacune des composantes de l'agriculture.

Le tableau ci-dessous récapitule les calculs par secteur.

Secteur	Calcul de l'estimation
Exploitation agricole	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Estimer le pourcentage des dommages totaux subis par les cultures, plus un pourcentage des dommages partiels, afin d'obtenir un indicateur indirect de la proportion des exploitations agricoles ayant perdu la plupart de leurs récoltes.</li> <li>2. Multiplier le résultat précédent par le pourcentage d'exploitations agricoles constituant la première source de revenus des ménages.</li> <li>3. Utiliser le résultat précédent comme indicateur indirect du nombre de ménages d'exploitants agricoles qui envoient leur main-d'œuvre sur le marché du travail.</li> </ol>
Travailleurs agricoles salariés	Sont supposés touchés dans les mêmes proportions que les exploitants agricoles.
Pêcheurs salariés	Pour les ménages dépendant de la pêche, les propriétaires de bateaux sont supposés touchés selon le nombre estimatif de bateaux perdus (établi à partir des rapports des autorités locales). Le nombre des travailleurs de la pêche doit également être estimé.
Travailleurs agricoles saisonniers	Estimation à partir de la surface de récoltes détruites divisée par le nombre de jours-personne par hectare valable pour chaque culture (valeurs fournies par les spécialistes de l'agriculture).
Secteurs non agricoles	L'estimation s'effectue à partir du nombre d'établissements touchés et du nombre moyen de personnes employées par catégorie d'établissement (des TPE aux grandes entreprises). Il est supposé que les dégâts matériels subis par les bâtiments concernés sont approximativement les mêmes que pour les logements, indiqués par les rapports et observations sur le terrain.
Établissements industriels	Outre les dommages matériels directs subis par les locaux et les équipements, les établissements industriels peuvent être privés d'électricité. Cela peut entraîner un arrêt de la production pour une durée variable. Les estimations relatives à la durée de l'arrêt de travail des usines permettent d'estimer le nombre de journées de travail perdues.

Secteur	Calcul de l'estimation
Établissements commerciaux	Les établissements commerciaux peuvent aussi s'interrompre pour une durée variable, allant d'un jour au moins à plus d'un mois pour les établissements détruits n'étant plus en mesure de récupérer leurs locaux ou leurs stocks. De la même manière, le nombre d'emplois affectés (journées de travail perdues) est estimé à partir du nombre moyen d'employés par établissement et de la durée moyenne estimée de la fermeture.
Activité indépendante	On peut estimer que les personnes exerçant une activité indépendante ont vu leurs moyens de subsistance compromis ou détruits dans les mêmes proportions que les logements endommagés ou détruits dans la zone sinistrée.

**Source:** FAO/OIT, *Outils d'évaluation des moyens d'existence*

## ANNEXE 5: ANALYSE DES CAPACITÉS DE CRÉATION D'EMPLOIS ET DE RELÈVEMENT DES MOYENS DE SUBSISTANCE

**Analyse des parties prenantes:** recenser les principaux acteurs du monde de l'emploi, comme ci-dessous.

- Autorité du travail/de l'emploi, autorité de développement économique, autorités municipales.
- Associations de développement local ou régional
- Organisations de la société civile, organisations à base communautaire de soutien aux populations vulnérables (handicapés, femmes, etc.)
- Entreprises employant de la main-d'œuvre locale (très petites, petites, moyennes et grandes entreprises)
- Syndicats, organisations de travail, coopératives de production ou agricoles et autres associations de travailleurs (salariés ou indépendants)

**Recenser et consulter les collectivités territoriales, les organisations de la société civile et les ONG afin** de déterminer:

- L'impact de la catastrophe sur leurs institutions et leurs projets
- Leurs capacités particulières (infrastructures, ressources humaines, expertise technique, etc.)
- Leurs besoins institutionnels pour gérer le relèvement
- Leur capacité à devenir des partenaires d'exécution
- L'impression générale de la population touchée en ce qui concerne la riposte des pouvoirs publics à la catastrophe

**Recenser les solutions proposées pour renforcer la capacité des organismes publics** et autres à participer à la création d'emplois et au relèvement économique.

- Existe-t-il des bureaux locaux (y compris des antennes locales des administrations centrales) chargés de la problématique du travail ? Quels services ces bureaux fournissent-ils habituellement (avant la catastrophe) ? Peuvent-ils résoudre les problèmes posés par la catastrophe ? Quels sont les principaux domaines exigeant des améliorations immédiates (formation du personnel, connectivité, équipement, etc.) ?

- L'État et les collectivités territoriales possèdent-ils les capacités managériales nécessaires pour planifier et mettre en œuvre les solutions de relèvement en matière d'emploi ?
- Quelles sont les capacités techniques présentes à l'échelle nationale et locale pour planifier et mettre en œuvre le programme de relèvement ?
- Ont-ils de l'expérience dans les programmes de relèvement en matière d'emploi ?
- Ont-ils une expérience de la création d'emplois de courte durée par le biais de travaux publics ?
- Quelle est la capacité disponible en matière de création d'emplois et de services de soutien ?
- Quelles sont les capacités d'achats et de recrutement ?
- De quel type d'aide les institutions étatiques et locales (institutions publiques, organisations de travailleurs et organisations de PME) ont-elles besoin pour faciliter et améliorer le relèvement des revenus, ainsi que l'emploi et les moyens de subsistance ?
- Existe-t-il des ministères d'exécution compétents, dotés des capacités techniques et de l'expérience nécessaires pour la mise en œuvre du programme de relèvement ?
- Des capacités techniques sont-elles disponibles pour garantir l'intégration des questions transversales, telles que la réduction des risques de catastrophe, le genre et le développement durable ?
- Les entreprises locales (en particulier les PME) possèdent-elles les capacités requises pour participer aux appels d'offres de travaux publics relatifs aux secours, à la réhabilitation et au relèvement après une catastrophe ? Quelles mesures peut-on envisager pour renforcer ces capacités (formalisation des entreprises, adaptation des règles comptables, adaptation des règles de passation des marchés publics, simplification de ces règles, rédaction d'une loi privilégiant les entreprises locales dans le cas de travaux d'urgence, etc.) ?
- Quels sont les principaux acteurs présents sur le terrain pour apporter les capacités techniques requises, notamment les entreprises du secteur privé et les organisations de la société civile auxquelles on peut faire appel ?
- Les banques et les institutions de micro-financement locales ont-elles les capacités requises pour soutenir les transferts de fonds provenant des projets de relèvement liés à l'emploi et au développement des entreprises ? Quelle est la capacité de financement des PME dans les banques locales et les autres institutions financières, de façon à ce qu'elles puissent se réhabiliter et participer aux projets de secours et de relèvement ?

## ANNEXE 6: INTERVENTIONS ADAPTÉES ET RÉALISTES

### Sont adaptées les interventions:

1. Prenant en compte la dimension saisonnière.

Il ne sert à rien, par exemple, de recommander un programme de travail rémunéré au plus fort de la saison agricole, lorsque la main-d'œuvre familiale est monopolisée par les cultures du ménage.

2. Qui soutiennent l'économie locale et la viabilité des moyens de subsistance locaux au lieu de les saper.  
Par exemple, il peut être plus adapté de résoudre un problème de disponibilité des produits alimentaires en stimulant le marché local plutôt qu'en organisant une distribution générale.

### **Sont réalistes les interventions:**

1. Acceptables pour les bénéficiaires.  
En particulier quand elles ciblent des groupes spécifiques. Par exemple, même s'il est techniquement justifié d'aider à l'hébergement des populations pauvres, ces mesures peuvent être mal acceptées par les communautés locales. Lors de la planification des interventions, il est indispensable de se familiariser avec les systèmes locaux d'obligation, de pouvoir et de réciprocité.
2. Qui peuvent être mises en œuvre rapidement et régulièrement.  
Réfléchissez au temps qu'il faudra pour qu'une intervention particulière soit pleinement opérationnelle. Par exemple, s'il faut importer des produits alimentaires étrangers pour faire face à de graves pénuries alors que les marchés alimentaires fonctionnent encore, il peut être plus adapté de distribuer des bons ou de l'argent liquide plutôt que de la nourriture.
3. Qui peuvent être mises en œuvre à une échelle proportionnelle à l'ampleur et à la priorité du problème.  
Il ne sert à rien de recommander la réhabilitation immédiate des systèmes d'irrigation sur de grandes superficies si l'expertise nécessaire ou la capacité logistique font défaut dans l'immédiat. Cette recommandation doit être plus spécialement adaptée aux régions ou aux groupes pour lesquels le problème représente une priorité absolue, ou les besoins doivent être redéfinis à plus longue échéance (moyen ou long terme).
4. Acceptables et réalisables par les partenaires locaux.  
Bien que l'on doive anticiper une généralisation rapide des capacités organisationnelles après une catastrophe, il n'en demeure pas moins important de savoir ce qui est réalisable au vu des capacités des partenaires dans l'immédiat et avec le temps. Ce principe réduit les risques de recommandations impossibles à mettre en œuvre et de mauvaises affectations des ressources.
5. Conçues en fonction des infrastructures locales et du contexte local.  
Sont concernés la capacité de transport et de stockage, les structures bancaires (surtout dans l'hypothèse de transferts de fonds), la sécurité locale et l'état des conflits éventuels.
6. Compatibles avec les politiques des pouvoirs publics et des donateurs.  
Les conclusions doivent être présentées de façon à maximiser les chances de soutien de la part des pouvoirs publics et des donateurs. Elles seront bien entendues fondées sur une solide évaluation des moyens de subsistance. Toutefois, il est également conseillé de se renseigner sur ce que les donateurs et les pouvoirs publics sont susceptibles de soutenir et de financer. Lorsque cela ne correspond pas aux conclusions de l'évaluation, il faut alors recourir à des activités de plaidoyer et de lobbying.

## ANNEXE 7: GLOSSAIRE

Activité économique: participation à la production de biens et services commerciaux, ou recherche active d'une possibilité d'y participer. L'agriculture vivrière (ou agriculture de subsistance) est également prise en compte, même si les produits agricoles sont exclusivement destinés à la consommation du ménage.

Catégorie d'entreprise: la plupart des entreprises sont privées, mais certaines peuvent être la propriété (partielle ou totale) de l'État. Elles sont généralement rangées dans différentes catégories en fonction de leur taille, comme indiqué ci-dessous.

- **Micro-entreprise (ou TPE, très petite entreprise):** Habituellement gérée par une seule personne exerçant une activité indépendante, ou plusieurs associés travaillant pour leur compte, avec ou sans aide familiale, et généralement sans employés rémunérés (dans certains pays, la définition peut toutefois tolérer un petit nombre d'employés rémunérés, par exemple un ou deux). La plupart des micro-entreprises sont rattachées à un magasin ou un atelier (commerce, forge, etc.), mais elles peuvent ne pas avoir de local fixe (colportage, taxi, plomberie, etc.).
- **Petite entreprise:** Entreprise employant peu de salariés (moins de 50, en règle générale, ou un chiffre approchant).
- **Moyenne entreprise:** Entreprise intermédiaire entre la petite et la grande entreprise.
- **Grande entreprise:** Entreprise employant un grand nombre de salariés, par exemple plus de 250. Elle peut être locale, composée d'une seule unité de travail en un lieu donné, ou comporter plusieurs unités de travail réparties sur différents sites. Ces unités de travail multiples peuvent être situées dans un même pays (entreprise nationale) ou dans des pays différents (entreprise transnationale). Les entreprises publiques font généralement partie des grandes entreprises (sociétés pétrolières, etc.).

Les moyennes et les grandes entreprises sont le plus souvent **légalement constituées en société et immatriculées**, à la différence des micro-entreprises et de la plupart des petites entreprises. Certains pays prévoient toutefois une forme d'immatriculation pour les micro-entreprises et les petites entreprises (constitution d'un registre des petites entreprises en activité dans les villages ou les districts, etc.).

**Chômage:** Une personne est au chômage lorsqu'elle n'a pas d'emploi et qu'elle en cherche activement un. Cette catégorie englobe les personnes qui avaient perdu leur travail avant la catastrophe et celles qui recherchent leur premier emploi.

**Définition opérationnelle de l'emploi:** Une personne est considérée comme employée dès lors qu'elle occupe un emploi pour une durée déterminée (au moment du recensement ou de l'enquête, ou au cours du mois ou de la semaine précédents). Elle sera réputée occuper un emploi même si elle ne travaille pas au moment considéré pour des raisons normales (vacances, congé maladie et autres circonstances similaires). Les exploitants agricoles, par exemple, ne travaillent pas à leur exploitation pendant certaines périodes de l'année, mais sont néanmoins considérés comme ayant un emploi. Pour qu'une personne soit considérée comme exerçant une activité donnée, elle doit habituellement y consacrer un nombre minimum d'heures de travail par semaine (15 h par semaine, par exemple).

**Emploi ou emploi lucratif:** Utilisation de main-d'œuvre pour produire des biens et services commerciaux ou, dans le cas de l'agriculture vivrière, pour la consommation du ménage. L'activité peut être exercée pour le



compte du ménage ou dans le cadre d'un emploi salarié. Les travaux ménagers ne sont pas pris en compte s'ils concernent le propre foyer de la personne concernée.

**Entreprise:** Organisation produisant des biens et services, habituellement à des fins commerciales (mais il peut également s'agir de produits agricoles destinés à la consommation du ménage). Sont concernés les exploitations agricoles, les magasins, les ateliers, les usines, les banques, les hôtels, les restaurants, les éventaires de marché et autres organisations similaires. Une personne exerçant une activité indépendante pour son compte est considérée comme une entreprise, même si elle n'a pas de lieu de travail ou de vente (plombiers, maçons, etc.).

**Main-d'œuvre:** Il s'agit de la population exerçant une activité économique. La main-d'œuvre d'un ménage, d'une communauté ou d'un autre agrégat social (région, pays) est constituée de tous ceux qui ont un emploi lucratif (la **population occupée**) auxquels s'ajoutent ceux en recherche d'emploi (les **chômeurs**). Les personnes n'ayant pas de travail et n'en recherchant pas, mais qui seraient disposées à prendre un emploi si l'occasion se présentait, sont parfois considérées comme une main-d'œuvre **potentielle**, ou comme une forme de **chômage déguisé**. À la suite d'une catastrophe, une partie de cette population peut commencer à chercher du travail si les autres sources de revenus se sont taries.

**Moyens de subsistance:** Ensemble de stratégies et d'activités mises en œuvre par un ménage pour gagner sa vie. Il suppose l'utilisation de diverses ressources du ménage (naturelles, matérielles, financières, humaines et sociales) pour produire des revenus (financiers ou en nature), en vue d'atteindre certaines conditions de vie. Les ressources d'un ménage fournissent les **revenus du travail** (par le recours à la capacité des membres du ménage à travailler à domicile ou à des activités productives) et d'**autres sources de revenus** (y compris les loyers, les transferts de fonds de proches vivant à l'étranger, etc.). Les moyens de subsistance sont **durables** lorsqu'ils ont le plus de chances de supporter des **chocs** exogènes tels que des catastrophes naturelles, l'instabilité économique ou des aléas personnels (décès ou invalidité de membres actifs du ménage).

**Population active:** Ensemble des membres, travaillant ou non, d'un agrégat social.

**Population inactive:** Personnes n'appartenant pas à la population active (ni en emploi, ni à la recherche d'un emploi). Sont concernés les jeunes enfants (qui ne travaillent pas), les personnes âgées inactives, les étudiants à temps complet et les personnes s'occupant uniquement de l'entretien de leur propre foyer (ménage, cuisine, etc.).

**Secteur d'activité:** Type des biens et services produits par l'unité économique où l'activité est exercée. Les principaux secteurs sont l'agriculture, l'extraction minière, la fabrication, les transports, le commerce, etc.

**Situation professionnelle:** Une personne employée peut se trouver dans l'une des situations suivantes.

- **Exercice d'une activité indépendante:** Elle exerce une activité ou gère une micro-entreprise pour son propre compte, mais n'a aucun employé rémunéré (elle peut néanmoins recevoir une aide familiale non rémunérée). Un travailleur indépendant est propriétaire des produits et services qu'il propose, et il peut les vendre à des fins commerciales. Il peut toutefois ne pas être propriétaire d'une partie des ressources utilisées pour son activité, pour lesquelles il paye éventuellement une forme de loyer (métayers, commerçants travaillant dans un magasin dont ils louent les murs, etc.).
- **Aide familiale non rémunérée:** Personne contribuant à l'activité exercée par les membres du ménage à leur compte, sans la diriger.
- **Employeur:** Personne travaillant pour son compte ayant au moins un salarié à sa charge.

- **Salarié:** Personne recrutée par un employeur contre rémunération. L'employeur est habituellement propriétaire des outils et du matériel nécessaires à l'activité, et les biens et services qui en résultent lui appartiennent également.

**Remarque:** Les personnes exerçant une activité indépendante sont souvent soutenues par une aide familiale non rémunérée. Cette dernière est rarement comptabilisée correctement dans les recensements et les enquêtes. En particulier, les femmes et les enfants jouent souvent un rôle essentiel dans les petites exploitations agricoles et dans d'autres activités (pêche, artisanat, petit commerce), mais leur activité est souvent ignorée ou sous-estimée. Dans certains cas, des études qualitatives ou d'autres études approfondies, ainsi que les données recueillies sur le terrain après la catastrophe, peuvent suggérer des chiffres plus réalistes pour l'aide familiale non rémunérée (tels que le nombre de personnes apportant une aide familiale non rémunérée à chaque travailleur indépendant dans des secteurs ou activités donnés). Cependant, en dépit de l'importance éventuelle de cette correction pour quantifier la taille réelle de la population occupée, elle peut présenter moins d'intérêt du point de vue des revenus et des moyens de subsistance du ménage. En effet, s'il existe, par exemple, des données sur les revenus moyens d'un petit exploitant agricole, ces revenus peuvent être considérés comme des revenus du ménage, indépendamment du nombre de membres de la famille qui y travaillent réellement.

**Transferts:** Argent versé, produits livrés ou services rendus aux ménages ou aux individus, sans contrepartie financière ou en nature. Sont compris:

- Les transferts privés, tels que les fonds transmis par des proches vivant (et souvent, travaillant) à l'étranger;
- Les retraites et pensions, généralement versées par l'état. Ces prestations sont destinées aux travailleurs retraités, aux personnes handicapées, aux membres de la famille à la charge d'un retraité qui survivent à son décès, etc.;
- Les prestations sociales, telles que les allocations chômage, l'aide financière versée aux ménages pauvres, l'aide alimentaire, etc.

## ANNEXE 8: RÉFÉRENCES PRINCIPALES

FAO/OIT, 2009, Outils d'évaluation des moyens d'existence.

Guide sur l'évaluation des moyens de subsistance portant plus particulièrement sur les catastrophes naturelles soudaines. Il comporte des indications détaillées sur l'établissement de données de référence concernant les moyens de subsistance, ainsi que sur l'évaluation initiale de l'impact sur les moyens d'existence (ILIA) et l'évaluation détaillée des moyens d'existence (DLA).

Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (2012), Évaluation des dommages, des pertes et des besoins. Notes d'orientation (DaLA).

Guide pour l'estimation des dommages et des pertes subis après une catastrophe dans l'ensemble des secteurs, y compris l'agriculture.